

NOTE D'INFORMATION RELATIVE A L'OFFRE D'OBLIGATION PAR PROMOCEAN.

Le présent document reçoit l'approbation totale de Promocéan

LE PRESENT DOCUMENT N'EST PAS UN PROSPECTUS ET N'A PAS ETE VERIFIE OU APPROUVE PAR L'AUTORITE DES SERVICES ET MARCHES FINANCIERS (FSMA)

2 juillet 2021

AVERTISSEMENT : L'INVESTISSEUR COURT LE RISQUE DE PERDRE TOUT OU PARTIE DE SON INVESTISSEMENT ET/OU DE NE PAS OBTENIR LE RENDEMENT ATTENDU.

LES INSTRUMENTS DE PLACEMENT NE SONT PAS COTES : L'INVESTISSEUR RISQUE D'EPROUVER DE GRANDES DIFFICULTES A VENDRE SA POSITION A UN TIERS AU CAS OU IL LE SOUHAITERAIT.

<p>Partie 1 – Principaux risques propres à l'émetteur et aux instruments de placement offerts, spécifiques à l'offre concernée</p>

A. Risques liés à l'émetteur

L'Emetteur est une société spécialisée dans la promotion immobilière de logements.

Certains risques et incertitudes que l'Emetteur estime importants, à la date de cette Note d'information, sont décrits ci-dessous. Ces divers risques pourraient causer une diminution du chiffre d'affaires et des bénéfices escomptés de l'Emetteur et en altérer la gestion, ce qui a terme pourrait affecter la capacité de l'Emetteur à remplir ses obligations en vertu des Obligations.

L'Emetteur est exposé au risque de commercialisation. A date la commercialisation n'a pas débuté mais devrait commencer cet été. Les prix de vente proposés par l'opérateur sont également dans la fourchette haute des prix proposés dans le secteur. Cependant, ils sont justifiés par le caractère neuf de la résidence et l'emplacement au pied des pistes.

L'Emetteur est exposé à la situation sanitaire actuelle. En effet, l'épidémie mondiale du coronavirus a mis à l'arrêt l'industrie du bâtiment. Cela peut impliquer un retard des travaux et des difficultés de commercialisation. En effet, le marché immobilier de Courchevel est en ralentissement suite à la baisse de la fréquentation touristique étrangère liée à la crise sanitaire.

B. Risques liés aux obligations

Les Obligations sont des instruments de dette qui comportent certains risques. En souscrivant aux Obligations, les investisseurs consentent un prêt à l'émetteur, qui s'engage à payer annuellement des intérêts et à rembourser le principal à la Date d'échéance. En cas de faillite ou de défaut de l'émetteur, les investisseurs courent le risque de ne pas obtenir ou d'obtenir tardivement les montants auxquels ils auraient droit et de perdre tout ou partie du capital investi. Chaque investisseur doit donc étudier attentivement la Note d'information, au besoin avec l'aide d'un conseil externe.

La liquidité limitée des titres émis par des sociétés non cotées ne permet pas toujours de céder ces instruments financiers au moment souhaité.

C. Risques liés à l'Offre

L'Offre est conditionnée à la levée d'un montant minimum par l'Emetteur de 1 875 000 €. Si ce montant n'est pas atteint, l'Emprunt Obligataire sera annulé et les investisseurs remboursés.

Partie 2 – Informations concernant l'émetteur et l'offreur des instruments de placement

A. L'identité de l'émetteur

1. Données concernant l'émetteur

Promocéan, est une SAS de droit français ayant établi son siège social au 4, Allée des Magnolias La Baule-Escoublac (44500) et enregistrée auprès du RCS de Saint-Nazaire sous le numéro 382 671 014.

2. Activité de l'Emetteur

Promocéan est spécialisée dans la construction et la vente d'immeubles ainsi que l'activité de marchand de biens.

3. Actionnariat

Actionnaires :

- 29,2% par Lionel Gernigon
- 30,3 % par Valérie Gernigon
- 12,5% par Benjamin Gernigon
- 11,5% par Sarah Gernigon
- 11,5% par Charlotte Gernigon
- 5% par Pierre Gernigon

4. Opérations conclues par l'Emetteur

Il n'existe aucune opération pouvant être qualifiée d'importante entre l'Emetteur et les personnes visées au 3° et/ou des personnes liées autres que des actionnaires, pour les deux derniers exercices et l'exercice en cours.

5. Organe d'administration

Composition :

Président : Lionel Gernigon

Rémunération :

Rémunération du Président : 103 680 €

6. Condamnation(s) visée(s) à l'article 20 de la loi du 25 avril 2014

Les personnes visées au 4° n'ont fait l'objet d'aucune condamnation visée à l'article 20 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et des sociétés de bourse.

7. Conflits d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts entre l'Emetteur et les personnes visées au 4° ou 5° ou avec d'autres parties liées n'est à signaler.

8. Identité du commissaire

SAS GESCO

B. Informations financières concernant l'émetteur

1. Comptes annuels

Les comptes annuels pour les exercices 2020 et 2019 sont repris en annexe.

2. Déclaration sur le fonds de roulement

L'Emetteur déclare que de son point de vue, son fonds de roulement net est suffisant au regard de ses obligations sur les douze prochains mois.

3. Déclaration sur le niveau des capitaux propres et de l'endettement

L'Emetteur déclare qu'à la date du 01/07/2021 ses capitaux propres s'élèvent à 2 496 389 €.

A la même date, l'Emetteur déclare que son endettement s'élève à 11 556 100 € réparti comme décrit ci-dessous :

- Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit : 5 251 950 €
- Emprunts et dettes financières diverses : 5 136 495 €
- Dettes fournisseurs : 388 388 €
- Dettes fiscales et sociales : 657 927 €
- Dettes sur immobilisations : 43 200 €
- Autres dettes : 78 140 €

4. Changement significatif de la situation financière ou commerciale

L'Emetteur déclare qu'il n'y a pas eu de changement significatif de sa situation financière ou commerciale entre la fin du dernier exercice social et la date de l'ouverture de l'Offre.

C. Identité de l'offreur

La société Raizers est une société par actions simplifiée de droit français, dont le siège social est situé 16, rue Fourcroy, 75017, Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 804 419 901 RCS PARIS. Le site internet de l'Offreur est le suivant : www.raizers.com

Partie 3 – Informations concernant l'offre des instruments de placement

A. Description de l'offre

1. Généralités

Montant maximal pour lequel l'Offre est effectuée	2 500 000 €
Montant minimal pour lequel l'Offre est effectuée	1 875 000 €
Valeur nominale d'une Obligation	1 €
Date d'ouverture de l'Offre	02/07/2021
Date de fermeture de l'Offre	16/07/2021
Date d'émission prévue des obligations	16/07/2021
Frais à charge des investisseurs	Aucun

2. Clôture anticipée

La clôture anticipée de la Période de Souscription interviendra automatiquement dès que le montant total souscrit dans le cadre de l’Emprunt obligataire atteindra le montant maximal à émettre soit, le montant de 2 500 000 €. Une fois ce montant atteint, toute demande de souscription sera refusée dans le cadre de la présente Offre.

3. Modalités de souscription et de paiement

Les souscriptions et les versements de fonds correspondant seront effectués auprès de la banque séquestre selon les instructions apparaissant sur l’écran de la Plateforme Raizers. Le prix d’émission de chaque Obligation sera payable en totalité à la souscription des Obligations, par versement en numéraire par carte bancaire ou par virement bancaire auprès de la Banque Séquestre.

La banque séquestre désignée est la société MangoPay SA, société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé 2, avenue Amélie, L-1126 Luxembourg et immatriculée sous le numéro B173459 RCS Luxembourg (la « Banque Séquestre »).

Raizers est dûment mandatée en vue de donner mainlevée à la Banque Séquestre de son obligation de conservation des financements à l’issue de la période de collecte et de lui donner instruction de verser lesdites sommes à l’Emetteur.

L’Emetteur et Raizers conviennent que les fonds versés par la Banque Séquestre à l’Emetteur correspondront au montant de l’Emprunt Obligataire, déduction faite de toute somme qui serait due par l’Emetteur auprès de Raizers conformément aux dispositions du contrat en date du 2 juin 2021 conclu entre d’une part l’Emetteur et d’autre part Raizers relatif au présent Emprunt Obligataire.

La souscription aux de deux millions cinq cent mille (2 500 000) Obligations pourra être ouverte dès la signature du Contrat jusqu’au 16/07/2021 au plus tard (la « Période de Souscription »).

Chaque souscription sera considérée recevable par (i) la signature du bulletin de souscription et (ii) le paiement du prix de souscription correspondant.

Les souscriptions seront enregistrées jusqu’à complète souscription de l’Emprunt Obligataire selon la règle du « 1er arrivé, 1er servi » :

- chaque jour, comptabilisation des paiements carte bancaire et virement bancaire ;
- à l’approche du montant total, en cas de réception de plusieurs paiements le même jour, les souscriptions sont classées de la plus ancienne à la plus récente ;
- lorsque le montant maximum est atteint, les souscriptions arrivant après, même recevable, sont annulées.

Les Obligations seront émises au plus tard le 16/07/2021 (la « Date d’Emission »).

L’Emprunt Obligataire pourra être clôturé par anticipation si la totalité des Obligations sont souscrites sur décision de l’Emetteur et avec l’accord écrit (par tout moyen y compris par e-mail) préalable de Raizers.

4. Emission des obligations

Les Obligations seront émises au plus tard le 16/07/2021.

5. Frais

Les frais juridiques, administratifs et autres en relation avec l’émission de l’Emprunt obligataire sont à charge de l’Emetteur.

B. Raisons de l’offre

1. Description du projet immobilier

A. Opération

L'opération consiste en l'achat d'un chalet situé à 150 mètres des pistes de Courchevel 1650, un des chalets les plus anciens de la station. Ce chalet sera déconstruit pour y réaliser une opération de promotion immobilière de 7 lots d'une surface totale d'environ 521 m².

L'opération est portée par la SCCV La CALINETTE, filiale de la SAS PROMOCEAN qui opère dans les Alpes sous la marque Promontagne. Cette société de promotion immobilière, présidée par Lionel Gernigon, est une entreprise familiale fondée il y a 30 ans à Pornichet. Elle a pris son essor en développant des programmes immobiliers dans les régions de Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes et sur la côte Atlantique.

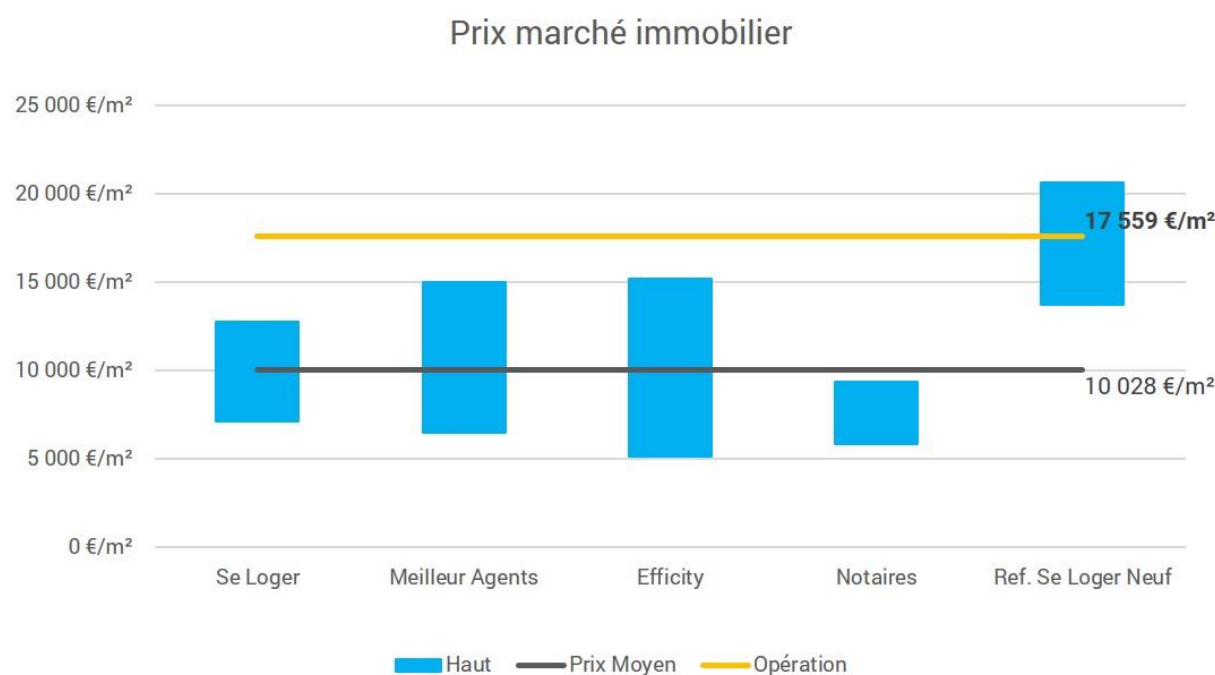
Monsieur Gernigon est associé avec le Responsable Financier du groupe PROMOCEAN, Monsieur Pierre Arachtingi, qui travaille auprès de la famille Gernigon depuis plus de 10 ans. Il bénéficie d'un relationnel important dans la station de Courchevel ce qui lui permet de se positionner en amont sur ce type de projets immobiliers.

Raizers est sollicité pour l'acquisition du foncier et les frais annexes. A date, la commercialisation n'a pas débuté, mais une fois qu'elle atteindra 50%, PROMOCEAN sollicitera ses partenaires bancaires pour refinancer l'opération et obtenir la Garantie Financière d'Achèvement (GFA) définitive afin de lancer les travaux.

Zoom sur le programme

Lot n°	Niveau	Typologie	m ²	Combles	Balcon	Prix/m ²	Prix de vente
1	0	T2 Cab	56			15 179	850 000
2	0	T2 Cab	56			15 179	850 000
3	1	T3 Cab	70		6	16 429	1 150 000
4	1	T3 Cab	70		10	17 143	1 200 000
5	2	T4 Cab	101		28	16 337	1 650 000
6	3	T4 Duplex	85	25	21	20 730	1 760 000
7	4	T4 Duplex	85	19	17	20 259	1 720 000
TOTAL			523	44	82	17 559	9 180 000

Prix de marché



Courchevel est une station de sports d'hiver bénéficiant d'une image haut de gamme avec de nombreux hôtels et commerces de luxe. Le prix/m² de l'opération est dans la fourchette haute des prix proposés sur le secteur. Cela s'explique par le caractère neuf des appartements proposés et par leur situation au cœur de la station à 150 mètres du départ des pistes.

Commercialisation

La commercialisation est externalisée auprès de l'Immobilière Courchevel (la plus ancienne agence immobilière de la station). À cause du covid, la commercialisation a été fortement impactée. Les ventes devraient débuter dès cet été.

B. Planning prévisionnel



PROMOCEAN dispose de 36 mois pour atteindre les 50% de commercialisation afin d'obtenir la GFA et ainsi avoir la possibilité d'un refinancement de la part de ses partenaires financiers habituels.

C. Bilan de la promotion

Postes	Montants HT	TVA	Montants TTC	Commentaires
Chiffre d'affaires	7 650 000	1 530 000	9 180 000	17 559 €/m²
Coût d'acquisition	2 148 000		2 148 000	4 109 €/m ²
Frais d'agence	58 333	11 667	70 000	
Frais divers (financiers/notaire/garanties)	302 700	39 000	341 700	
Coût de revient à l'acquisition	2 509 033	50 667	2 559 700	4 896 €/m²
Frais de garantie	100 000	3 800	120 000	
Honoraires techniques	274 060	54 812	328 872	
VRD et Assurance	101 817	4 000	105 817	
Frais de gestion Promocean	411 000	82 200	493 200	
Travaux	2 246 400	449 280	2 695 680	4 297 €/m ²
Honoraires commercialisation	411 000	82 200	493 200	
Intérêts financiers	750 000		750 000	
Coût de revient total	6 803 310	726 959	7 546 469	14 435 €/m²
Marge nette	846 690	803 041	1 633 531	
<i>En % du Chiffre d'affaires</i>	11,07%			
Marge nette incl. Honoraires de gestion	1 257 690			
<i>En % du Chiffre d'affaires</i>	16,44%			

A noter qu'il s'agit ici d'un scénario pessimiste avec un paiement de 36 mois d'intérêts. L'opérateur privilégie en effet un refinancement bancaire qui permettrait d'augmenter la marge à 20% du chiffre d'affaires sur 24 mois en incluant les honoraires de gestion.

2. Détails du financement de l'investissement ou du projet que l'offre vise à réaliser

Besoins		Ressources	
		Apport en fonds propres opérateur :	76 650 € 3%
Prix de revient à l'acquisition TTC (= total des charges HT + TVA - frais financiers - frais de commercialisation)		Emprunt obligataire émis sur la plateforme :	2 500 000 € 97%
Total besoins	2 559 700 €	Total ressources	2 559 700 € 100%

Partie 4 – Informations concernant les instruments de placement offerts

A. Caractéristiques des instruments de placement offerts

Les termes et conditions des Obligations sont décrits de manière extensive dans le document intitulé Contrat obligataire repris en Annexe à la présente Note d'information, et dont les principales caractéristiques sont reprises ci-dessous. Une souscription à une ou plusieurs Obligations entraîne l'adhésion explicite et sans réserve de l'Investisseur aux termes et conditions des Obligations.

Nature et catégorie	Obligations nominatives
Devise	Euros
Valeur nominale	1 €
Date d'échéance	16/07/2024
Date de remboursement	36 mois
Modalités de remboursement	Le remboursement interviendra à l'échéance conformément à l'article 16 du Contrat obligataire ou de manière anticipée conformément à l'article 17 du Contrat obligataire.
Restriction de transfert	Librement cessible
Taux d'intérêt annuel brut	10%
Date de paiement des intérêts	Les intérêts seront payés à la date stipulée à l'article 14 du Contrat obligataire

Partie 5 – Toute autre information importante adressée oralement ou par écrit à un ou plusieurs investisseurs sélectionnés

A. Droit applicable

Les obligations et toutes les obligations non contractuelles résultant des Obligations ou en rapport avec celles-ci sont régies et doivent être interprétées conformément au droit français.

B. Litige

Tout litige relatif à l'interprétation, la validité ou le respect de la Note d'Information que l'Emetteur et les Obligataires ne parviendraient pas à résoudre à l'amiable sera de la compétence exclusive des tribunaux français.

C. Information aux obligataires

Les informations relatives au suivi des activités de l'Emetteur seront disponibles sur le site de Raizers (www.raizers.com).

Annexes

1. Contrat obligataire
2. Comptes annuels pour les exercices 2020 et 2019

Promocéan – Immatriculée au RCS de Saint-Nazaire
n° 382 671 014 - SAS au capital de 2 060 000 €
4 Allée des Magnolias - 44500 La Baule-Escoublac

**CONTRAT D'EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE
D'UN MONTANT DE 2 500 000 EUROS
COMPOSE DE 2 500 000 OBLIGATIONS
(le « Contrat »)**

AVERTISSEMENT

La présente émission obligataire est réalisée dans le cadre d'une opération de financement participatif telle que définie à l'article L.411-2-I bis du Code monétaire et financier.

L'attention des investisseurs est attirée sur les facteurs de risques inhérents à cette opération tels qu'indiqués dans l'accès restreint et progressif au site internet www.raizers.com ayant précédé l'accès au présent document.

La diffusion, directe ou indirecte, dans le public en France des instruments financiers acquis à l'occasion de cette émission ne peut être réalisée que dans les conditions prévues aux articles L.411-1, L.411-2, L.412-1 et L.621-8 à L.621-8-3 du Code monétaire et financier.

Cette opération n'a pas donné lieu ni ne donnera lieu à l'établissement d'un prospectus soumis au visa de l'Autorité des Marchés Financiers.

1 EMETTEUR DES OBLIGATIONS

La société Promocéan, SAS, dont le siège social est situé 4 Allée des Magnolias - 44500 La Baule-Escoublac et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Saint-Nazaire sous le numéro 382 671 014, dûment représentée aux fins des présentes (l'« **Emetteur** ») a souhaité réaliser la présente émission obligataire dans le cadre de son activité.

2 PLATEFORME D'EMISSION DES OBLIGATIONS

L'Emetteur a pour activité la promotion immobilière de logements et a souhaité procéder à une émission obligataire dont il a proposé la souscription sur la plateforme de financement participatif de la société Raizers (la « **Plateforme Raizers** »), société par actions simplifiée dont le siège social est situé 16, rue Fourcroy 75017 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 804 419 901 RCS PARIS (« **Raizers** »), dûment représentée aux fins des présentes.

3 UTILISATION DES FONDS

Les fonds provenant de la présente émission obligataire seront intégralement utilisés pour le financement d'une opération de promotion immobilière d'un chalet de sept lots. L'opération est nommée « La Calinette », et est située au 731, Rue de l'Aiguille du Fruit - Courchevel 1650 (« **l'Opération** »).

4 MONTANT DE L'EMISSION

L'emprunt obligataire, d'un montant nominal de deux millions cinq cent mille euros (2 500 000 €) (l'« **Emprunt Obligataire** »), est représenté par de deux millions cinq cent mille (2 500 000) obligations émises par l'Emetteur, d'un montant nominal d'un euro (1 €) chacune, portant intérêt au taux fixé à la clause 13 du présent Contrat (les « **Obligations** »).

L'Emprunt Obligataire est régi par les articles L.213-5 et suivants du Code monétaire et financier et L.228-38 et suivants du Code de commerce.

Si le montant global des souscriptions reçues à l'issue de la Période de Souscription était inférieur à soixante-quinze pour cent (75%) du montant total de l'Emprunt Obligataire, celui-ci sera annulé et les versements reçus par l'Emetteur restitués aux souscripteurs dans un délai maximum de trente (30) jours calendaires à compter la clôture de la Période de Souscription.

Si le montant global des souscriptions reçues à l'issue de la Période de Souscription était égal ou inférieur à cent pour cent (100%) du montant total de l'Emprunt Obligataire, mais supérieur à soixante-quinze pour cent (75%) de celui-ci, l'Emetteur pourra limiter le montant de l'Emprunt au montant des souscriptions reçues avec l'accord du Représentant de la Masse des Obligataires et émettre les Obligations correspondantes sur la base de la même valeur nominale.

5 FORME DES OBLIGATIONS

Les Obligations seront émises sous la forme nominative. La propriété des Obligations sera établie par une inscription en compte, conformément aux articles L.211-3 et suivants du Code monétaire et financier (chaque propriétaire d'Obligations étant un « **Porteur** »).

Aucun document matérialisant la propriété des Obligations ne sera émis en représentation des Obligations.

6 PRIX D'EMISSION

Les Obligations seront émises à leur valeur nominale, soit au prix d'un euro (1 €), payable en totalité à la souscription, avec un minimum de souscription pour chaque Porteur de mille (1 000) Obligations, soit mille euros (1 000 €).

7 MODALITES DE SOUSCRIPTION

Les souscriptions et les versements de fonds correspondant seront effectués auprès de la banque séquestre selon les instructions apparaissant sur l'écran de la Plateforme Raizers. Le prix d'émission de chaque Obligation sera payable en totalité à la souscription des Obligations, par versement en numéraire par carte bancaire ou par virement bancaire auprès de la Banque Séquestre.

La banque séquestre désignée est la société MangoPay SA, société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé 2, avenue Amélie, L-1126 Luxembourg et immatriculée sous le numéro B173459 RCS Luxembourg (la « **Banque Séquestre** »).

Raizers est dûment mandatée en vue de donner mainlevée à la Banque Séquestre de son obligation de conservation des financements à l'issue de la période de collecte et de lui donner instruction de verser lesdites sommes à l'Emetteur.

L'Emetteur et Raizers conviennent que les fonds versés par la Banque Séquestre à l'Emetteur correspondront au montant de l'Emprunt Obligataire, déduction faite de toute somme qui serait due par l'Emetteur auprès de Raizers conformément aux dispositions du contrat en date du 2 juin 2021 conclu entre d'une part l'Emetteur et d'autre part Raizers relatif au présent Emprunt Obligataire.

8 DUREE DE LA SOUSCRIPTION

La souscription aux de deux millions cinq cent mille (2 500 000) Obligations pourra être ouverte dès la signature du Contrat jusqu'au 16/07/2021 au plus tard (la « **Période de Souscription** »).

Chaque souscription sera considérée recevable par (i) la signature du bulletin de souscription et (ii) le paiement du prix de souscription correspondant.

Les souscriptions seront enregistrées jusqu'à complète souscription de l'Emprunt Obligataire selon la règle du « 1^{er} arrivé, 1^{er} servi » :

- chaque jour, comptabilisation des paiements carte bancaire et virement bancaire ;
- à l'approche du montant total, en cas de réception de plusieurs paiements le même jour, les souscriptions sont classées de la plus ancienne à la plus récente ;
- lorsque le montant maximum est atteint, les souscriptions arrivant après, même recevable, sont annulées.

Les Obligations seront émises au plus tard le 16/07/2021 (la « **Date d'Emission** »).

L'Emprunt Obligataire pourra être clôturé par anticipation si la totalité des Obligations sont souscrites sur décision de l'Emetteur et avec l'accord écrit (par tout moyen y compris par e-mail) préalable de Raizers.

9 DURÉE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE

Les Obligations sont émises pour une durée de trente-six (36) mois à compter de la Date d'Emission.

Ainsi, trois (3) années, après la Date d'Emission (la « **Date d'échéance** »), chaque obligation aura été remboursée.

10 RANG DES OBLIGATIONS ET MAINTIEN DE L'EMPRUNT À SON RANG

Le principal et les intérêts des Obligations constituent des engagements directs, inconditionnels, non subordonnés et, sous réserve des stipulations ci-après, non assortis de sûretés de l'Emetteur, venant à tout moment, au même rang entre elles et (sous réserve des dispositions impératives du droit français) au même rang que tous les autres engagements chirographaires, présents ou futurs, de l'Emetteur.

L'Emetteur s'engage, jusqu'au remboursement de la totalité des Obligations, à ne conférer ni ne permettre que subsiste un quelconque nantissement, hypothèque, gage ou autre sûreté de quelque nature que ce soit, sauf (i) au profit d'un établissement de crédit ou (ii) avec l'accord exprès écrit et préalable du Représentant de la Masse, sur l'un quelconque de ses actifs ou revenus, présents ou futurs, en garantie d'un endettement souscrit ou garanti par l'Emetteur après l'émission des Obligations, sans en faire bénéficier pari-passu les Obligataires, en consentant les mêmes garanties et le même rang aux Obligataires.

11 CAUTION PERSONNELLE

Monsieur Lionel Gernigon, né le 18 septembre 1952, résidant à Le Cosquer à Guérande (44350), s'est engagé à garantir le complet remboursement du présent Emprunt Obligataire en vertu d'une caution personnelle.

12 FIDUCIE-SURETE

Cet Emprunt Obligataire se réalisera sous la condition suspensive de signature d'un contrat de fiducie-sûreté dont les Parties attestent avoir connaissance. En cas de survenance d'un cas d'exigibilité anticipé, tel que décrit à l'article 17 du présent Contrat ou, plus généralement, en cas de défaut de paiement de l'Emetteur à la Date d'échéance, le Représentant de la Masse pourra demander la réalisation du contrat de fiducie-sûreté soit le transfert de la pleine propriété des parts de SCCV LA CALINETTE. Ainsi, le Représentant de la Masse pourra obtenir le remboursement complet de l'Emprunt Obligataire de ses intérêts, frais et accessoires par la cession des parts de SCCV LA CALINETTE, dans les conditions prévues au contrat de fiducie-sûreté visé ci-dessus.

13 CONDITIONS SUSPENSIVES

La validité du présent Contrat est soumise à la réalisation des conditions suspensives suivantes (ci-après les « **Conditions Suspensives** »). Le versement des fonds ne pourra donc avoir lieu que lorsque les Conditions Suspensives ci-dessous seront réalisées :

- Réception du contrat de fiducie signé ;
- Réception de la caution personnelle originale ;
- Réception de l'attestation de la GAPD de Chaucer et de la quittance de paiement ;
- Réception du mandat de vente conféré à RAIZERS TRANSACTIONS signé par l'Emetteur.

14 INTÉRÊTS

Les Obligations portent intérêt de la Date d'Emission (incluse) jusqu'à la Date d'Echéance (exclue) au taux de dix pour cent (10%) (le « **Taux d'Intérêt** ») l'an de leur valeur nominale, sur une base de 365 jours par an, calculé comme suit :

$$Mv = Mi \times Tx$$

Mv : Montant à verser

Mi : Montant toujours investi

Tx : Taux d'intérêt annuel

le résultat étant arrondi à la deuxième décimale la plus proche (les demis étant arrondis à la décimale inférieure).

Les intérêts sont payables annuellement à terme échu au jour et mois de la Date d'Emission de l'obligation de chaque année ou au premier jour ouvré de paiement interbancaire subséquent.

Chaque Obligation cessera de porter intérêt à compter de sa date de remboursement effectif, à moins que le paiement du principal ne soit indûment refusé ou retenu. Dans ce cas, le montant de l'Obligation qui n'a pas été dûment payé continuera de porter intérêt conformément au présent article (tant avant qu'après le prononcé du jugement) jusqu'à la date à laquelle toutes les sommes dues au titre de l'Obligation sont reçues par ou pour le compte du Porteur concerné.

15 INTERETS DE RETARD

Toute somme en principal, intérêts, frais et accessoires exigibles en vertu des stipulations des présentes qui ne serait pas payée à la bonne date, portera intérêt de plein droit, à partir de cette date jusqu'au jour de son paiement effectif, au taux initialement prévu majoré d'une pénalité de 3% supplémentaires et sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure préalable. Les intérêts de retard seront calculés sur la base du nombre de jours écoulés et d'une année de 365 jours (ou 366 pour les années bissextiles).

Cette stipulation ne pourra nuire à l'exigibilité survenue et, par suite, ne pourra pas valoir accord de délai de règlement.

16 REMBOURSEMENT

A moins qu'elles n'aient été préalablement remboursées, les Obligations seront amorties en totalité à la Date d'Echéance.

Les Obligations intégralement amorties seront immédiatement annulées et ne pourront pas, par conséquent, être réémises ou revendues.

17 REMBOURSEMENT ANTICIPÉ VOLONTAIRE DE L'EMETTEUR

17.1 Remboursement anticipé volontaire de l'Emetteur de la totalité des obligations

L'Émetteur pourra, à compter à toute date suivant la Date d'Emission, à son gré, procéder au remboursement de la totalité (et non une partie seulement) des Obligations restant en circulation à tout moment avant leur Date d'Échéance (la « **Date de Remboursement Volontaire** ») au Montant de Remboursement Volontaire (tel que défini ci-dessous), sous réserve du respect par l'Émetteur de toutes les dispositions légales et réglementaires applicables.

Le « Montant de Remboursement Volontaire » sera égal, pour chaque Obligation en euros arrondi au centime d'euro le plus proche (0,005 euro étant arrondi au centième d'euro inférieur), à cent pour cent (100%) de la valeur nominale de l'Obligation augmenté des intérêts courus au titre de l'Obligation, sans que le montant des intérêts ne puisse être inférieur à l'équivalent de six (6) mois de maturité de l'Emprunt Obligataire, jusqu'à la Date de Remboursement Volontaire (exclue).

17.2 Remboursement anticipé volontaire de l'Emetteur par tranches d'obligations

L'Émetteur pourra, à compter de toute date suivant la Date d'Emission, à son gré, procéder au remboursement par tranches des Obligations restantes avant leur Date d'échéance, sous réserve du respect par l'Émetteur de toutes les dispositions légales et réglementaire applicables et à condition d'en aviser (un tel avis est irrévocable) le Représentant des obligataires dix (10) jours calendaires avant le remboursement d'une tranche.

Les tranches de remboursement se définissent comme suit :

- Tranche 1 : 500 000 €
- Tranche 2 : 500 000 €
- Tranche 3 : 500 000 €
- Tranche 4 : 500 000 €
- Tranche 5 : 500 000 €

Le montant de remboursement des intérêts ne peut être inférieur à l'équivalent de six (6) mois de maturité de l'Emprunt obligataire.

18 EXIGIBILITÉ ANTICIPÉE

En cas de survenance de l'un des événements prévus ci-dessous, le Représentant de la Masse agissant pour le compte de la Masse, de sa propre initiative ou à la demande de tout Porteur, pourra, sur simple notification écrite, sans mise en demeure préalable, avant qu'il n'ait été remédié au manquement considéré, rendre immédiatement et de plein droit exigible le remboursement de la totalité, et non d'une partie seulement, des Obligations, à leur valeur nominale majorée des intérêts courus jusqu'à la date effective de remboursement, sans que le montant des intérêts ne puisse être inférieur à l'équivalent de six (6) mois de maturité de l'Emprunt Obligataire, jusqu'à la Date de Remboursement anticipé (exclue).

- défaut de paiement de tout montant, en principal ou intérêt, dû au titre de l'Emetteur depuis plus de trente (30) jours calendaires à compter de la date d'exigibilité de ce paiement ;
- livraison de l'Opération définie en article 3 ;
- s'il n'est pas remédié à l'un des manquements ci-dessous dans un délai de trente (30) jours calendaires à compter de la réception par l'Emetteur de la notification dudit manquement :
 - refinancement bancaire ;
 - paiement, sous toute forme, d'une partie ou de leur totalité, des honoraires de gestion de l'Emetteur avant le remboursement de l'Emprunt Obligataire dans son intégralité ;
 - non-respect par l'Emetteur de ses engagements quant à l'affectation des fonds ;
 - inexactitude d'une information financière, ou relative à la situation financière de l'Emetteur ;

- refus du commissaire aux comptes ou de l'expert-comptable de certifier les comptes de l'Emetteur ;
- changement de contrôle de l'Emetteur, caractérisé soit par le transfert de plus de 50% du capital social et/ou des droits de vote de l'Emetteur à un actionnaire tiers, soit par tout évènement ou convention ayant pour conséquence le changement de contrôle effectif de l'Emetteur, que ce soit dans l'immédiat ou à une échéance antérieure à la maturité de l'obligation ;
- en cas de décès, état de cessation de paiement ou de surendettement, de redressement judiciaire civil ou commercial, de liquidation judiciaire, de faillite personnelle ou de déconfiture du représentant légal de l'Emetteur et ce dans les limites permises par la loi ;
- en cas de manquement à l'une quelconque des obligations prévues au présent Contrat et en particulier aux déclarations et garanties de l'Emetteur ;
- en cas de défaut de paiement des créances du Trésor public, de la sécurité sociale et des salariés, ouverture d'une procédure d'alerte, de règlement amiable, d'une procédure collective ou de toute autre procédure similaire ;
- en cas de cessation de l'activité de l'Emetteur ou dissolution de l'Emetteur ;
- en cas de dissimulation par l'Emetteur d'informations pertinentes et plus généralement un comportement judiciairement répréhensible du dirigeant de l'Emetteur ;
- en cas d'exigibilité anticipée de toute somme due par l'Emetteur au titre de l'un quelconque des contrats relatifs à d'autres financements conclus par l'Emetteur par l'intermédiaire de Raizers ou leur résiliation pour quelque cause que ce soit ;
- en cas d'exigibilité anticipée de toute somme due par l'Emetteur au titre d'un financement, en ce compris un prêt bancaire, une émission d'obligations ou de bons de caisse, pour quelque cause que ce soit.

L'Emetteur s'engage à communiquer dans un délai de trois (3) jours calendaires à Raizers toute information de nature à entraîner un cas d'exigibilité, et ce dès qu'il en aura connaissance.

19 PROCEDURE DE RECOUVREMENT

Le Représentant agissant pour le compte de la Masse, de sa propre initiative ou à la demande de tout Porteur, pourra, en cas de défaillance de l'Emetteur dans l'exécution des paiements des intérêts et du principal dans un délai de plus de cinq (5) jours ouvrés à la suite de la date prévue à l'échéancier, procéder à une mise en demeure. En cas de non-exécution dans les quinze (15) jours ouvrés suivant la réception de la mise en demeure, le Représentant agissant pour le compte de la Masse pourra introduire une action en justice devant les tribunaux compétents.

En cas de mise en œuvre d'une procédure de recouvrement par le Représentant, les frais liés à cette procédure (notamment les frais de conseil) seront avancés par le Représentant et facturés à l'Emetteur. En outre, si le montant recouvert à l'issue de la procédure ne couvre pas la totalité du montant exigible à cette date (capital, intérêts et frais de procédure avancés par le Représentant), il est prévu que les frais avancés par le Représentant seront déduits du montant recouvert au profit des Porteurs.

20 PAIEMENT

Le paiement du principal et des intérêts dus au titre des Obligations sera coordonné par la société Raizers et se fera par l'intermédiaire de la Banque Séquestre. Le paiement sera effectué en euros par crédit ou par transfert sur le compte MangoPay (solution Leetchi Corp. S.A.) du Porteur libellé en euros, conformément aux dispositions fiscales applicables ou à d'autres dispositions légales ou réglementaires applicables, et sous réserve des stipulations de l'Article 21 (Régime Fiscal) ci-après.

Tous les paiements valablement effectués aux Porteurs libèreront l'Émetteur, le cas échéant, de toutes obligations relatives à ces paiements. Les Porteurs ne supporteront ni commission ni frais au titre de ces paiements.

21 REGIME FISCAL

Il est rappelé que la perception des intérêts d'obligations constitue une valeur mobilière de placement au regard de l'administration fiscale. A ce titre, elle est soumise à prélèvements sociaux ainsi qu'au barème de l'imposition sur le revenu. La gestion de ces flux fiscaux est assumée par Raizers en ce qui concerne les retenus à la source.

La documentation relative au traitement fiscal des valeurs mobilières de placement par l'administration fiscale française est disponible en version libre d'accès sur la Plateforme Raizers.

22 AUTORISATION DE L'EMISSION PAR L'EMETTEUR

L'émission de l'Emprunt Obligataire par l'Émetteur peut être conditionnée par une décision de la collectivité des associés ou actionnaires de la société émettrice, ou par une décision de l'associé unique de ladite société.

Il est entendu entre les Parties que l'Émetteur est seul responsable :

- Du bon respect des conditions de forme applicables au procès-verbal afférent à une telle décision ;
- De l'archivage du procès-verbal via les supports matériels admis par la loi.

Il est rappelé à l'Émetteur que l'ensemble des conditions de formes et d'archivage relatives au procès-verbal ainsi que leurs sanctions sont prévues dans le Code de commerce.

En tout état de cause, Raizers ne pourra à aucun moment voir sa responsabilité engagée en cas de procès-verbal non conforme aux dispositions législatives et réglementaires applicables en la matière. Ainsi, l'Émetteur sera toujours tenu de rembourser l'Emprunt Obligataire selon les termes du présent Contrat.

23 MASSE DES OBLIGATAIRES

Les Porteurs seront automatiquement groupés en une masse (la « **Masse** ») pour la défense de leurs intérêts communs.

La Masse sera régie par les dispositions des articles L.228-46 et suivants du Code de commerce, sous réserve des stipulations ci-après.

23.1 Personnalité morale

La Masse disposera de la personnalité morale et agira d'une part par l'intermédiaire d'un représentant (le « **Représentant de la Masse** ») et d'autre part par l'intermédiaire d'une assemblée générale des Porteurs.

La Masse seule, à l'exclusion des Porteurs pris individuellement, exercera les droits, actions et avantages communs actuels et futurs attachés aux Obligations.

23.2 Représentant de la Masse

La qualité de Représentant de la Masse peut être attribuée à une personne de toute nationalité. Toutefois, les personnes suivantes ne peuvent être choisies comme Représentant de la Masse :

- l'Émetteur, ses employés et leurs ascendants, descendants et conjoints ;
- les entités garantes de tout ou partie des engagements de l'Émetteur ; et
- les personnes auxquelles l'exercice de la profession de banquier est interdit ou qui sont déchues du droit de diriger, administrer ou gérer une société en quelque qualité que ce soit.

Le Représentant de la Masse initial sera la société Raizers.

Le Représentant de la Masse sera soumis aux dispositions des articles L.228-46 et suivants du Code de commerce. Le Représentant de la Masse pourra être révoqué ou remplacé par l'assemblée générale des Porteurs statuant à la majorité de 90% sur la base d'un *quorum* de 100% des Porteurs.

Le Représentant de la Masse ne recevra pas de rémunération au titre de l'exercice de ses fonctions.

23.3 Pouvoirs du Représentant

Sauf résolution contraire de l'assemblée générale des Porteurs, le Représentant de la Masse aura le pouvoir d'accomplir tous les actes de gestion nécessaires pour la défense des intérêts communs des Porteurs. Toutes les procédures judiciaires intentées à l'initiative ou à l'encontre des Porteurs devront, pour être recevables, l'être à l'initiative ou à l'encontre du Représentant de la Masse. Le Représentant de la Masse ne peut pas s'immiscer dans la gestion des affaires de l'Emetteur.

Sauf avis contraire des Porteurs, il est entendu que le Représentant de la Masse pourra décider à tout moment à compter de la date de signature du Contrat, et avec l'accord préalable de l'Emetteur, de modifier certaines dispositions dudit Contrat et notamment celles relatives :

- A la durée de la souscription (Article 8) ;
- A la durée de l'Emprunt Obligataire (Article 9) ;
- Aux garanties (Articles 11).
- Aux intérêts et, plus précisément, celles relatives au paiement des intérêts, à leurs modalités d'amortissement et à leur taux (Articles 13 et 14).

Le Représentant de la Masse pourra également décider de modifier les dispositions relatives au montant de l'émission (Article 4) mais cela uniquement jusqu'à la Date d'Emission au plus tard et en conformité avec le montant minimum global de souscription défini en Article 4 (75% du montant total de l'Emprunt Obligataire).

Dans ce cadre, chacun des Porteurs signera, au moment de la souscription, une procuration autorisant et donnant tous pouvoirs au Représentant de la Masse pour réaliser les modifications du Contrat visées ci-dessus. Cette procuration est attachée en Annexe 1 au présent Contrat.

23.4 Assemblées générales des Porteurs

Les assemblées générales des Porteurs pourront être réunies à tout moment, sur convocation par l'Emetteur ou par le Représentant de la Masse. Un ou plusieurs Porteurs, détenant ensemble au moins un trentième (1/30e) des Obligations en circulation, pourront adresser à l'Emetteur et au Représentant de la Masse une demande de convocation de l'assemblée générale ; si cette assemblée générale n'a pas été convoquée dans les deux (2) mois suivant la demande, les Porteurs concernés pourront charger l'un d'entre eux de déposer une requête auprès du tribunal compétent dans le ressort de la Cour d'Appel de Paris afin qu'un mandataire soit nommé pour convoquer l'assemblée.

Une convocation indiquant la date, l'heure, le lieu, l'ordre du jour et le quorum exigé sera adressé par le Représentant de la Masse au moins quinze (15) jours calendaires avant la date de tenue de l'assemblée.

Chaque Porteur a le droit de participer à l'assemblée en personne ou par mandataire. Chaque Obligation donne droit à une (1) voix.

23.5 Pouvoirs des assemblées générales

L'assemblée générale est habilitée à délibérer sur la rémunération, la révocation ou le remplacement du Représentant de la Masse à la majorité stipulée ci-avant, et peut également statuer sur toute autre question afférente aux droits, actions et avantages communs actuels et futurs attachés aux Obligations, y compris afin d'autoriser le Représentant à agir, que ce soit en demande ou en défense.

L'assemblée générale peut en outre délibérer sur toute proposition tendant à la modification des présentes, et notamment sur toute proposition de compromis ou de transaction sur des droits litigieux ou ayant fait l'objet de décisions judiciaires.

Il est cependant précisé que l'assemblée générale ne peut pas accroître la charge des Porteurs, ni établir une inégalité de traitement entre les Porteurs, ni convertir les Obligations en actions.

L'assemblée générale ne pourra valablement délibérer sur première convocation que si les Porteurs présents ou représentés détiennent au moins un cinquième (1/5e) du montant principal des Obligations en circulation. Sur deuxième convocation, aucun *quorum* ne sera exigé. Les résolutions seront adoptées à la majorité des deux tiers (2/3) des Porteurs présents ou représentés. A l'exception de la révocation ou du remplacement du Représentant de la Masse dans les conditions ci-avant.

23.6 Information des Porteurs

Chaque Porteur ou son représentant aura le droit, pendant la période de quinze (15) jours calendaires précédant la tenue de chaque assemblée générale, de consulter ou prendre copie des résolutions proposées et des rapports présentés à ladite assemblée. Ces documents pourront être consultés au siège de l'Emetteur et en tout autre lieu indiqué dans la convocation de ladite assemblée.

23.7 Reporting

L'Emetteur s'engage à transmettre automatiquement aux Porteurs et à Raizers dans un délai de trente (30) jours calendaires à compter de la fin de chaque trimestre au minimum les informations suivantes :

- un résumé de l'activité du trimestre écoulé contenant les éléments significatifs de l'activité ;
- et les éléments financiers ayant un impact sur l'Opération et/ou l'Emetteur de manière générale.

En cas de défaut de communication par l'Emetteur de ces reporting trimestriels, Raizers sera en droit d'exiger de l'Emetteur le paiement d'une pénalité pour inexécution d'un montant correspondant au préjudice subi par les Porteurs du fait de cette absence de communication.

23.8 Frais

L'Emetteur supportera tous les frais afférents au fonctionnement de la Masse et à la défense de ses intérêts, y compris les frais de ses conseils, de convocation et de tenue des assemblées générales et, plus généralement, tous les frais administratifs votés par l'assemblée générale.

23.9 Gestion extinctive

En cas de cessation de son activité, le Représentant de la Masse a mis en place un contrat de gestion extinctive avec un tiers ayant les compétences requises pour gérer la poursuite des opérations en cours du Représentant et veiller à ce que celles-ci arrivent à échéance. Un contrat de gestion extinctive a en effet été signé par Raizers le 12 janvier 2021.

24 INFORMATION ET PARTICIPATION DES PORTEURS

En plus des informations légales et réglementaires au bénéfice des Porteurs, le Représentant de la Masse pourra organiser l'information et la participation des Porteurs à l'activité quotidienne de l'Emetteur. A cet effet, l'Emetteur fera ses meilleurs efforts pour répondre favorablement aux demandes du Représentant de la Masse.

25 DECLARATIONS ET GARANTIES

25.1 Déclarations du Porteur

Le Porteur déclare et garantit à l'Emetteur :

- qu'il dispose de la capacité juridique et des pouvoirs nécessaires à la conclusion du présent Contrat ;
- que le Contrat lie et sera exécutoire à son encontre ; et
- qu'il a effectivement pris connaissance et compris les informations relatives à l'Emetteur, à la destination des fonds et aux risques encourus au titre du Contrat qui figurent sur la Plateforme Raizers.

25.2 Déclarations et garanties de l'Emetteur

L'Emetteur déclare et garantit au Porteur ce qui suit :

- l'Emetteur est dûment immatriculée et existe valablement au regard des lois françaises, et a la capacité de conduire ses activités et de détenir ses actifs. Les statuts de l'Emetteur ne contiennent pas de stipulation dérogeant aux stipulations figurant généralement dans les statuts de sociétés ayant des objets et des activités similaires. Les représentants légaux de l'Emetteur ont été valablement désignés par les organes sociaux compétents et disposent de tous les pouvoirs nécessaires à la conduite actuelle des activités de l'Emetteur ;
- l'Emetteur a la capacité juridique de conclure et d'exécuter ses obligations au titre du présent contrat. Sa signature et exécution sont conformes à son objet social et ont été régulièrement autorisées par les organes sociaux et autorités compétentes de l'Emetteur et ne requièrent aucune autre autorisation de leur part ;
- la signature et l'exécution du Contrat ne contreviennent à aucune disposition légale, réglementaire ou statutaire ni à aucun contrat ou accord auquel l'Emetteur est partie ;
- l'Emetteur est à jour de toutes ses obligations fiscales et de celles relatives aux cotisations de sécurité sociale et aucune action, démarche ou procédure quelconque, fiscale ou judiciaire, n'a été entreprise ou, à la connaissance de l'Emetteur, n'est sur le point de l'être et qui serait de nature à remettre en cause sa capacité à faire face à leurs obligations au titre du Contrat ;
- l'Emetteur n'a fait l'objet d'aucune sanction prononcée par une juridiction française ou étrangère, ou commis de faits susceptibles d'une peine privative de liberté en particulier pour des faits de corruption, de blanchiment de capitaux, ni de financement du terrorisme.

Si l'Emetteur contrôle directement ou indirectement d'autres sociétés au sens de l'article L.233-3 du Code de Commerce, l'Emetteur déclare et garantit mutatis mutandis pour l'ensemble de ces sociétés.

Les déclarations et garanties ci-dessus seront réputées exactes jusqu'à complet remboursement des Obligations et paiement par l'Emetteur de toutes sommes dues au titre des Obligations en principal, intérêts, intérêts de retard, commissions, frais et accessoires, étant précisé que l'Emetteur sera tenue d'informer le Porteur de la survenance de tout évènement qui remettrait en cause l'exactitude de ces déclarations, dès qu'elle aura connaissance de la survenance d'un tel évènement.

26 NOTIFICATION

Tout avis, communication ou notification en rapport avec le présent Contrat devra être remis ou notifié par écrit et remis en mains propres ou par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courriel pour les besoins de l'article 15.2 du présent Contrat exclusivement, aux adresses suivantes :

- **Pour l'Emetteur :**

Promocéan
4 Allée des Magnolias
44500 La Baule-Escoublac

- **Pour Raizers :**

Raizers
16, rue Fourcroy
75017 Paris
A l'attention de : Grégoire LINDER
Courriels : contact@raizers.com

27 LOI APPLICABLE ET TRIBUNAUX COMPETENTS

Les Obligations sont régies par le droit français. Tout différend se rapportant directement ou indirectement aux Obligations et au plus généralement au présent Contrat sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux compétents du ressort de la Cour d'Appel de Paris.

28 NON DIFFUSION

La diffusion de ce document peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent document doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

29 DOCUMENTS INCORPORES PAR REFERENCE

Le présent document doit être lu et interprété conjointement avec les avertissements, questionnaires, informations et modalités d'accès du site d'accès progressif du conseiller en investissement participatif de la société Raizers à l'issue duquel le présent document a été délivré.

30 INFORMATIQUE ET LIBERTE

Les informations recueillies ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles pourront donner lieu à l'exercice du droit d'accès dans les conditions prévues par la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données n° 2016/679.

[Suite la page de signatures]

Signé électroniquement,

Signé par Lionel Gernigon
Le 30/06/2021

Signed with
universign



Promocéan

Représentée par : Lionel GERNIGON

Titre : Président

Signé par Grégoire Linder
Le 30/06/2021

Signed with
universign



RAIZERS

Représentée par : Grégoire LINDER

Titre : Président

La signature électronique du bulletin de souscription par le Porteur de l'Obligation vaut pour signature du Contrat et de la procuration visée en Annexe 1.

Annexe 1 : A L'ATTENTION DES INVESTISSEURS

PROCURATION

Par les présentes, et en ma qualité de Porteur d'Obligations, je donne tous pouvoirs au Représentant de la Masse Raizers SAS, pour moi et en mon nom de négociier, accepter et faire toutes modifications du Contrat relatives aux sujets suivants :

- Durée de la souscription ;
- Durée de l'Emprunt Obligataire ;
- Garanties ;
- Paiement des intérêts, modalités d'amortissement et taux ;
- Montant de l'émission.

En conséquence, faire toutes déclarations et démarches, produire tous documents utiles et, en général, faire tout ce qui sera nécessaire dans ce cadre.

Il est précisé que cette procuration est valable à compter de sa date de signature et jusqu'au remboursement complet du capital et des intérêts des Obligations relatives au présent Contrat. Elle peut être révoquée à tout moment par le Porteur considéré.

COMPTES ANNUELS

2020

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

SAS PROMOCEAN

Promotion immobilière de logements

4 allée des Magnolias
44500 LA BAULE

Siret : 38267101400050

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES



SARL SECA

Société d'Expertise Comptable de l'Armor

ZAC des Salines
3655 Route de La Baule
44350 GUERANDE

Tél. : 02 40 19 54 46
Fax : 02 40 19 54 47

contact@secarmor.fr

Sommaire

1. Comptes annuels	1
Bilan actif	2
Bilan passif	3
Compte de résultat	4
Compte de résultat (suite)	5
2. Détail des comptes	6
Bilan détaillé	7
Compte de résultat détaillé	17

COMPTES ANNUELS 2020

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Comptes annuels

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2020	Net 31/12/2019
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	10 600	10 600		
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 680	3 680		
Autres immobilisations corporelles	416 676	329 991	86 685	89 800
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	381 392	5 859	375 533	365 853
Créances rattachées aux participations	10 416 459	754 694	9 661 765	8 525 082
Autres titres immobilisés	5 260		5 260	5 260
Prêts	1 068		1 068	1 068
Autres immobilisations financières	4 665		4 665	14 965
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	11 239 799	1 104 825	10 134 975	9 002 028
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)	1 000 949	6 694	994 256	1 387 418
Produits intermédiaires et finis	5 008		5 008	5 008
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	25 972		25 972	37 315
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	2 317 074	104 227	2 212 847	1 807 587
Autres créances	392 078	125 799	266 280	386 323
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	402 171		402 171	133 326
Charges constatées d'avance (3)	10 981		10 981	13 195
TOTAL ACTIF CIRCULANT	4 154 234	236 719	3 917 515	3 770 173
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	15 394 033	1 341 544	14 052 490	12 772 201
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				1 067
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2020	31/12/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital	2 060 000	1 030 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	103 000	103 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	280 242	1 120 018
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	53 148	190 224
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 496 389	2 443 242
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	5 251 950	4 838 300
Emprunts et dettes financières diverses (3)	5 136 495	4 653 072
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	388 388	224 447
Dettes fiscales et sociales	657 927	432 290
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	43 200	52 660
Autres dettes	78 140	127 640
Produits constatés d'avance (1)		550
TOTAL DETTES	11 556 100	10 328 959
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	14 052 490	12 772 201
(1) Dont à plus d'un an (a)	3 959 833	210 034
(1) Dont à moins d'un an (a)	7 596 267	10 118 925
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	559 090	1 094 067
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2020	31/12/2019
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	710 502		710 502	642 000
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	2 698 912		2 698 912	2 228 198
Chiffre d'affaires net	3 409 415		3 409 415	2 870 198
Production stockée			-433 713	1 141 272
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			122 927	41 445
Autres produits			154	17
Total produits d'exploitation (I)			3 098 783	4 052 932
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			129	1 633 179
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			1 257 596	951 887
Impôts, taxes et versements assimilés			39 658	44 005
Salaires et traitements			704 855	817 838
Charges sociales			300 057	383 698
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			25 524	22 903
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			46 202	3 791
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			1 230	74
Total charges d'exploitation (II)			2 375 250	3 857 375
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			723 533	195 558
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)			1 414 361	1 271 378
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)			55	73
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				1 752
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			1 414 417	1 273 203
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			214 028	3 375
Intérêts et charges assimilées (4)			1 875 813	1 161 804
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			2 089 841	1 165 179
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-675 424	108 023
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			48 109	303 581

Compte de résultat (suite)

	31/12/2020	31/12/2019
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	38 258	8 500
Sur opérations en capital	40 850	553
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	79 108	9 053
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	61 241	114 001
Sur opérations en capital	12 828	20 500
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	74 069	134 501
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	5 039	-125 448
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		-12 091
Total des produits (I+III+V+VII)	4 592 308	5 335 188
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	4 539 160	5 144 964
BENEFICE OU PERTE	53 148	190 224
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier	51 757	58 515
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		1 271 378
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		883 745

COMPTES ANNUELS 2020

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Détail des comptes

Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés				
20500000 - CONCESSIONS ET DROITS SIMIL	10 599,97		10 599,97	10 599,97
28050000 - AMORT. CONCESSIONS ET DROI		10 599,99	-10 599,99	-10 599,99
	10 599,97	10 599,99	-0,02	-0,02
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outillage				
21540000 - MATÉRIEL INDUSTRIEL	3 680,00		3 680,00	3 680,00
28154000 - AMORTISSEMENT / MATÉRIEL INDU		3 680,00	-3 680,00	-3 680,00
	3 680,00	3 680,00		
Autres immobilisations corporelles				
21810000 - INSTALL GENER AGENCEM AMÉ	142 476,14		142 476,14	137 750,58
21820000 - MATERIEL TRANSPORT	87 000,00		87 000,00	87 000,00
21830000 - MATERIEL DE BUREAU	29 621,90		29 621,90	32 878,06
21840000 - MOBILIER	157 578,05		157 578,05	157 578,05
28181000 - AMORT. INSTALLATIONS GÉNÉR		107 966,04	-107 966,04	-121 936,94
28182000 - AMORT. MATÉRIEL DE TRANSPO		38 385,58	-38 385,58	-19 835,58
28183000 - AMORT. MATÉRIEL DE BUREAU		27 483,94	-27 483,94	-28 051,79
28184000 - AMORT. MOBILIER		156 155,82	-156 155,82	-155 582,07
	416 676,09	329 991,38	86 684,71	89 800,31
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
26170800 - TITRES CAP OUEST	1 000,00		1 000,00	1 000,00
26182000 - TITRES LE SULLY	1 509,25		1 509,25	1 509,25
26185000 - TITRES JADE CONSTRUCTION	3 811,23		3 811,23	3 811,23
26188000 - TITRES TERRASSES DU PARC	3 811,23		3 811,23	3 811,23
26189000 - TITRES BOREALE	3 811,23		3 811,23	3 811,23
26189200 - TITRES ATLANTIDE	1 509,25		1 509,25	1 509,25
26189600 - TITRES PROMO OUEST	232 255,82		232 255,82	232 255,82
26189950 - TITRES PROMOBAT	5 000,00		5 000,00	5 000,00
26189960 - TITRES PROMOBAIE	3 850,00		3 850,00	3 850,00
26189970 - TITRES PROMOPRESQU'ILE	3 850,00		3 850,00	3 850,00
26189980 - TITRES PROMOATLANTIQUE	3 850,00		3 850,00	3 850,00
26190000 - TITRES PROMOSUN	3 850,00		3 850,00	3 850,00
26190010 - TITRES SEM/ST BREVIN	3 000,00		3 000,00	3 000,00
26190020 - TITRES TREMEAC	500,00		500,00	500,00
26190030 - TITRES VILLA ESCUDIER	500,00		500,00	500,00
26190040 - TITRES TERR CHAPELLE	330,00		330,00	330,00
26190060 - TITRES PROMOPARC	500,00		500,00	500,00
26190070 - TITRES MANOIR HERMITAGE	500,00		500,00	500,00
26190090 - TITRES - LA CORVETTE	500,00		500,00	500,00
26190100 - TITRES - PRE ST MARC	500,00		500,00	500,00
26190110 - TITRES - SCI LA CADENE	500,00		500,00	500,00
26190120 - TITRES - SCI PROMOPARC II	500,00		500,00	500,00
26190130 - TITRES - SCI LA MELINIERE	500,00		500,00	500,00
26190140 - TITRES - SCI GALLAE	2 346,35		2 346,35	2 346,35
26190150 - TITRES - SCI VILLA ADELE	500,00		500,00	500,00
26190160 - TITRES - PAVILLON DES OISEAU	500,00		500,00	500,00
26190180 - TITRES - SCI LA POMMERAIE	4 656,35		4 656,35	4 656,35
26190190 - TITRES - SCI VERDURA	4 656,35		4 656,35	4 656,35
26190200 - TITRES - SCI VILLA DES ARTS	500,00		500,00	500,00
26190210 - TITRES - SCI LA SETRAIE	500,00		500,00	500,00

Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
26190220 - TITRES - SCI VILLA ROMA	2 516,35		2 516,35	2 516,35
26190230 - TITRES - SCCV JONYLA	2 356,35		2 356,35	2 356,35
26190240 - TITRES - SCI LA CROIX BLANCHE	990,00		990,00	990,00
26190250 - TITRES - SCI MANAE	2 516,35		2 516,35	2 516,35
26190260 - TITRES - SCI L'AVISO	750,00		750,00	750,00
26190270 - TITRES - SCCV COTE PARC	500,00		500,00	500,00
26190280 - TITRES - SCCV ORIOLUS	500,00		500,00	500,00
26190290 - TITRES - SCCV VILLA FLEURIE	990,00		990,00	990,00
26190300 - TITRES - SCCV VIOLINE	2 516,35		2 516,35	2 516,35
26190310 - TITRES - SCCV VILLA DES TROV	990,00		990,00	990,00
26190320 - TITRES - SCCV VILLA CORALLIN	990,00		990,00	990,00
26190330 - TITRES - SCCV SOLEIL ROYAL	750,00		750,00	750,00
26190340 - TITRES - SCCV VILLA THEODOR	990,00		990,00	990,00
26190350 - TITRES - SCCV NOVELYS	500,00		500,00	500,00
26190360 - TITRES - SCCV AMBRE	990,00		990,00	990,00
26190370 - TITRES - SCCV LA DESCENDRIE	500,00		500,00	500,00
26190380 - TITRES - SARL PROMOCEAN IM	500,00		500,00	500,00
26190390 - TITRES - SCI BADEN ILES DU MO	400,00		400,00	400,00
26190400 - TITRES - SCCV LA PLAGES	990,00		990,00	990,00
26190410 - TITRES - SCCV L'INEDIT	900,00		900,00	400,00
26190420 - TITRES - SCCV L'ORANGERAIE	50,00		50,00	850,00
26190430 - TITRES - SCCV NOUVEL'R	990,00		990,00	990,00
26190440 - TITRES - SCCV VILLA CALIO	700,00		700,00	700,00
26190450 - TITRES - SCCV RESID. SENIORS	990,00		990,00	990,00
26190460 - TITRES - SCCV PATIO D'URVILLE	900,00		900,00	900,00
26190470 - TITRES - BIM BG	1,00		1,00	1,00
26190480 - TITRES - GESVRINES BG	1,00		1,00	1,00
26190490 - TITRES - JOALLAND BG	1,00		1,00	1,00
26190500 - TITRES - SCI DET	1,00		1,00	1,00
26190510 - TITRES - SCI PARIS BG	1,00		1,00	1,00
26190520 - TITRES - SCI PORALT BG	1,00		1,00	1,00
26190530 - TITRES - SCI LORA BG	1,00		1,00	1,00
26190540 - TITRES - SARL BG FINANCES	1,00		1,00	1,00
26190560 - TITRES - SCCV LE CARRE DESAI	900,00		900,00	900,00
26190570 - TITRES - ESCALE OCEANE	900,00		900,00	900,00
26190580 - TITRES - QUAI DU LOGUI	18 140,00		18 140,00	18 140,00
26190590 - TITRES - PARC DES EYQUEMS	500,00		500,00	500,00
26190600 - TITRES - VILLA DES FRENES	500,00		500,00	500,00
26190610 - TITRES - CGO ATLANTIQUE	4 900,00		4 900,00	4 900,00
26190620 - TITRES - VILLA ALLICIO	90,00		90,00	90,00
26190630 - TITRES - DEMEURES YONNAISE	790,00		790,00	790,00
26190640 - TITRES - VILLA EUGENIA	500,00		500,00	500,00
26190650 - TITRES - GRAND DRAMONT	500,00		500,00	500,00
26190660 - TITRES - PETIT DRAMONT	500,00		500,00	500,00
26190670 - TITRES - O 53	490,00		490,00	490,00
26190680 - TITRES - CLEMENCEAU 54	470,00		470,00	470,00
26190690 - TITRES - GRANDES BOSSES	500,00		500,00	500,00
26190700 - TITRES - VOILES DE L'ERDRE	990,00		990,00	990,00
26190710 - TITRES - JEAN MONNET	500,00		500,00	500,00
26190720 - TITRES - COTE DUNE	990,00		990,00	990,00
26190730 - TITRES - CALYPSO	750,00		750,00	750,00
26190740 - TITRES - CARRE NOVELA	490,00		490,00	490,00
26190770 - TITRES - VILLAGE D'OLONNE	500,00		500,00	500,00

Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
26190780 - Titres - SCI BENJAMIN	3 700,00		3 700,00	3 700,00
26190790 - TITRES - SCI LA BAULE 117	500,00		500,00	500,00
26190800 - TITRES - SCI TEXAS DRAMONT	500,00		500,00	500,00
26190810 - TITRES - SCI SALENGRO	500,00		500,00	500,00
26190820 - TITRES - SCI LES AGASSES	500,00		500,00	500,00
26190830 - TITRES - SCI EDOUARD 13	990,00		990,00	990,00
26190840 - TITRES - SCI ALZETO	540,00		540,00	540,00
26190850 - TITRES - SCI SABECHA	10 671,43		10 671,43	10 671,43
26190860 - TITRES - SASU NEO PROM INVE	500,00		500,00	500,00
26190870 - TITRES - SCI ALDEIA	990,00		990,00	990,00
26190880 - TITRES - SCI LE PRASLIN	500,00		500,00	500,00
26190890 - TITRES - SCI VSD PASTEUR	500,00		500,00	500,00
26190900 - TITRES - SCI GABARDIERE	500,00		500,00	500,00
26190910 - TITRES - RESIDENCE ELISA	600,00		600,00	500,00
26190920 - TITRES - SCI ARTIGLIO	750,00		750,00	750,00
26190930 - TITRES - SCCV LA PALAISIEENNE	940,00		940,00	
26190940 - TITRES - L'ESQUISSE	750,00		750,00	
26190950 - TITRES - PROMOCEAN INVEST 1	500,00		500,00	
26190960 - TITRES - SCCV L'OPIAT	990,00		990,00	
26190970 - TITRES - SCCV LES CHALPS	500,00		500,00	
26190980 - TITRES - SCCV LE CHASSE MAR	750,00		750,00	
26190990 - TITRES - JEAN MACE	990,00		990,00	
26191000 - TITRES - SCCV LE CAREE BLEU	990,00		990,00	
26191010 - TITRES - SCCV COEUR POMMER	990,00		990,00	
26191020 - TITRES - SCCV CALINETTE	500,00		500,00	
26191030 - TITRES - SCCV LE PANORAMA	990,00		990,00	
26191040 - TITRES - SCCV COTTAGE DIDON	990,00		990,00	
26708300 - C/C SASU PROMOCEAN INVEST	50,00		50,00	
26708410 - SCCV LE PANORAMA	9 774,18		9 774,18	
26708500 - CHASSE MAREE	9 070,10		9 070,10	
26708600 - L'ESQUISSE	22 212,74		22 212,74	
26708700 - CARRE BLEU	15 464,18		15 464,18	
26708900 - L'OPIAT	19 996,10		19 996,10	
26709000 - LES CHALPS - RISOUL	36 314,10		36 314,10	
26709100 - COEUR POMMERAYE	17 881,78		17 881,78	
26709200 - COTTAGE DE DIDONNE	30 696,96		30 696,96	
26709300 - VSD PASTEUR	10 786,59		10 786,59	9 932,37
26709301 - SCCV ALDEIA	37 033,49		37 033,49	36 708,61
26709400 - PRASLIN	40 981,08		40 981,08	6 754,34
26709410 - PRASLIN RAIZERS	430 000,00		430 000,00	
26709500 - ARTIGLIO				43 576,88
26709501 - SCCV LA GABARDIERE	145,64		145,64	249,68
26709503 - SCCV JEAN MACE	5 369,90		5 369,90	
26709600 - RESIDENCE ALZETO	430 038,82		430 038,82	20 718,90
26709610 - SCCV ELISA	1 797 664,04		1 797 664,04	1 082 593,15
26709611 - SCCV ELISA RAIZERS	1 199 000,00		1 199 000,00	
26709700 - SALENGRO	366,26		366,26	506,26
26709710 - C G O	120 000,00		120 000,00	120 000,00
26709800 - TEXAS DRAMONT	122 340,27		122 340,27	122 884,62
26709810 - EDOUARD 13				53 244,39
26709900 - LES AGASSES	55 127,03		55 127,03	55 890,87
26710000 - O 53	19 287,03		19 287,03	
26710200 - PETIT DRAMONT	88 008,53		88 008,53	87 575,52

Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
26710300 - GRAND DRAMONT	214 646,23		214 646,23	210 248,78
26710400 - CARRE NOVELA				51 339,66
26710500 - VILLA EUGENIA	229 806,18		229 806,18	242 015,56
26710510 - SCCV LA BAULE 117				444 895,77
26710600 - CLEMENCEAU 54	12 677,21		12 677,21	70 274,06
26710610 - VILLA ALLICIO	230 169,97		230 169,97	443 055,85
26710700 - LES VOILES DE L'ERDRE	55 327,15		55 327,15	55 285,15
26710900 - DEMEURES YONNAISES	647 234,44		647 234,44	722 243,56
26710910 - VILLAGES D OLONNE	51 669,07		51 669,07	151 669,07
26711300 - CARRE DESAIX	16 887,87		16 887,87	
26711310 - SCCV VILLA LES FRENES	145 559,88		145 559,88	94 783,98
26711500 - RESIDENCE SENIOR DES PINS	7 467,03		7 467,03	7 902,39
26711800 - GESVRINE BG	1 257,24		1 257,24	1 194,07
26711900 - DET BG	100,00		100,00	100,00
26712000 - LORA BG	240,00		240,00	240,00
26712010 - JOALLAND BG	5 051,22		5 051,22	5 051,22
26712100 - SARL PARIS BG	1 894,92		1 894,92	1 894,92
26712200 - PORALT BG	29 670,87		29 670,87	29 670,87
26712500 - SCCV L ORANGERAIE	347 173,60		347 173,60	
26712800 - BG FINANCES	53 578,05		53 578,05	75 628,05
26712900 - SCCV LE PATIO D URVILLE	18 349,13		18 349,13	
26713000 - SCCV L INEDIT	23 419,74		23 419,74	31 443,46
26713200 - SCCV LA PLAGES	657,50		657,50	
26713300 - SCCV NOVELYS				289,88
26713400 - SCI BADEN ILES DU MORBIHAN	115 099,82		115 099,82	72 163,42
26713500 - SCCV LA VILLA DES TROIVES				613 300,75
26713700 - SCCV LE SOLEIL ROYAL	5 357,83		5 357,83	
26713800 - SCCV LA DESCENDERIE	80 474,93		80 474,93	80 617,93
26713900 - SCCV AMBRE				9 131,97
26714100 - SCI LA POMMERAIE	4 382,36		4 382,36	1 934,20
26714200 - SCCV VILLA FLEURIE	12 845,01		12 845,01	
26714300 - SCCV VIOLINE	27 710,45		27 710,45	1 540,71
26714500 - SCCV COTE PARC				121 116,87
26714600 - SCCV L'AVISO	14 536,05		14 536,05	15 469,80
26714700 - VILLA DES ARTS				47 944,14
26714800 - SCCV LA CROIX BLANCHE/LES S	4 407,00		4 407,00	2 446,14
26714900 - SCI JONYLA	5 724,73		5 724,73	1 685,71
26715200 - SCI LA CADENE	1 767,00		1 767,00	
26715500 - SCI VERDURA	123,06		123,06	
26715700 - PROMOCEAN IMMO	6 109,84		6 109,84	5 749,84
26715800 - SCI BENJAMIN	31 548,71		31 548,71	416 649,83
26715900 - SCI SABECHA	610 677,45		610 677,45	601 233,01
26716000 - C/C NEO PROM INVEST 1	870,00		870,00	30,00
26757000 - SCI VILLA ROMA	672,00		672,00	525,27
26757100 - SCI LA SETRAIE	64,12		64,12	
26760100 - SCI LA GALLAE	3 803,34		3 803,34	
26761000 - C/C MANOIR ERMITAGE	249 920,60		249 920,60	412 258,43
26765110 - PROMOPARC 2	294 970,88		294 970,88	533 777,18
26767000 - C/C JADE CONSTRUCTION	6 347,17		6 347,17	459,71
26769200 - C/C TERRASS PARC	24 519,18		24 519,18	4,90
26769300 - C/C BOREAL	0,36		0,36	1,98
26770400 - SCI LA CORVETTE	553,00		553,00	
26770500 - C/C PROMO OUEST	53 778,56		53 778,56	53 058,56

Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
26770800 - SCI CAP OUEST	917,27		917,27	
26771100 - C/C PROMOBAT				24 080,04
26771300 - C/C PROMO ATLANTIQUE	4 520,74		4 520,74	1 670,74
26771500 - C/C LA MELINIÈRE	69,05		69,05	
26771600 - C/C PROMOSUN	750 467,29		750 467,29	470 296,29
26771700 - C/C TREMEAC	3 573,75		3 573,75	3 573,75
26771800 - C/C VILLA ESCUDIER	14 139,21		14 139,21	13 737,71
26771900 - C/C TERR CHAPELLE	55 929,99		55 929,99	
26772200 - SCI PRE SAINT MARC	5 770,29		5 770,29	10 266,36
26789900 - RÉSULTAT FILIALES À AFFECTE	1 414 361,43		1 414 361,43	1 271 161,09
29610000 - PROV. TITRES DE PARTICIPATIO		5 859,25	-5 859,25	-5 859,25
29670000 - PROV. CRÉANCES DE PARTICIP		754 693,99	-754 693,99	-540 666,31
	10 797 850,48	760 553,24	10 037 297,24	8 890 934,55
Autres titres immobilisés				
27180000 - PARTS SOCIALES	5 260,00		5 260,00	5 260,00
	5 260,00		5 260,00	5 260,00
Prêts				
27430000 - PRÊT AU PERSONNEL	1 067,58		1 067,58	1 067,58
	1 067,58		1 067,58	1 067,58
Autres immobilisations financières				
27500100 - DG LCDT TELECOM	301,85		301,85	301,85
27500200 - DG CARTES CARBURANT	1 316,54		1 316,54	1 316,54
27500300 - DG LOCAL VANNES	1 546,88		1 546,88	1 546,88
27500400 - DEPOT DE GARANTIE NANTES				11 250,00
27500500 - DEPOT DE GARANTIE QUIBERO				550,00
27550000 - Cautionnements	1 500,00		1 500,00	
	4 665,27		4 665,27	14 965,27
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	11 239 799,39	1 104 824,61	10 134 974,78	9 002 027,69
Stocks				
En cours de production de biens				
33052000 - STOCK / HAUBANS	1 685,78		1 685,78	1 685,78
33500100 - STOCK / LE CLOS DE LA MINE				89 704,16
33500300 - STOCK / EDOUARD 13	280 618,80		280 618,80	280 618,80
33500400 - STOCK / GABARDIERE - REZE	718 644,64		718 644,64	749 829,64
33500500 - STOCK - RUE MANE QUIBERON				312 823,45
39300000 - DÉPRÉCIATION DU STOCK		6 693,72	-6 693,72	-47 243,42
	1 000 949,22	6 693,72	994 255,50	1 387 418,41
Produits intermédiaires et finis				
35010000 - STOCK / KERVIOLETTE	632,04		632,04	632,04
35020000 - STOCK / GALION	4 375,90		4 375,90	4 375,90
	5 007,94		5 007,94	5 007,94
Créances				
Clients et comptes rattachés				
41100000 - CLIENTS	2 174 073,79		2 174 073,79	1 786 814,03
41600000 - CLIENTS DOUTEUX OU LITIGIEU	125 000,00		125 000,00	125 000,00
41810000 - CLIENTS - FACTURE À ÉTABLIR	18 000,00		18 000,00	
49100000 - DÉPRÉCIATIONS COMPTES CLIE		104 226,69	-104 226,69	-104 226,69
	2 317 073,79	104 226,69	2 212 847,10	1 807 587,34
Fournisseurs débiteurs				
40100000 - FOURNISSEURS	1 552,23		1 552,23	500,58
	1 552,23		1 552,23	500,58
Personnel				
42100810 - GERNIGON AUDE	199,97		199,97	

Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
42101000 - MANTEAU JACKY	887,10		887,10	606,51
42101200 - COGNAUD CHRISTOPHE	653,66		653,66	
42101300 - LANGLOIS 01/09/2005	100,00		100,00	
42102600 - THUILLIER DORIAN/07/2010	558,34		558,34	558,34
42103900 - SARAH GERNIGON	47,77		47,77	
42500000 - PERSONNEL - AVANCES & ACOM	3 283,24		3 283,24	3 283,24
	5 730,08		5 730,08	4 448,09
Etat, Impôts sur les bénéfices				
44400000 - ETAT IMPÔTS SUR LES BÉNÉFIC	54 584,00		54 584,00	54 584,00
	54 584,00		54 584,00	54 584,00
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires				
44566400 - TVA DEDUCTIBLE	47 625,52		47 625,52	29 981,93
44566500 - TVA 10%	9 978,00		9 978,00	
44586000 - TVA S/ FACT NON PARV.	5 712,33		5 712,33	7 404,93
	63 315,85		63 315,85	37 386,86
Autres créances				
46700107 - AFF EN COURS GUERANDE	225,00		225,00	
46700560 - CC LA PLAINE BG	9 227,59		9 227,59	9 227,59
46700570 - CC THOUARE BG	10 633,74		10 633,74	10 633,74
46700580 - PROMOSTOCK	45 675,63		45 675,63	45 675,63
46700700 - AFFAIRES EN COURS	39 994,62		39 994,62	44 130,62
46700704 - AFF EN COURS BOIS D ARCY	900,00		900,00	
46700709 - AFF EN COURS ST MARTIN DE L	764,09		764,09	
46700710 - AFF EN COURS /NANTES	78 070,77		78 070,77	129 969,49
46700711 - AFFAIRE EN COURS ANDORRE	21 048,18		21 048,18	116 641,74
46700712 - AFF EN COURS TAN WANN	92,91		92,91	
46700770 - AFFAIRE EN COURS PARIS	2 629,67		2 629,67	3 071,91
46700800 - AFF EN COURS NEO CITY PROM	10 400,53		10 400,53	8 400,53
46700830 - AFF EN CURS COTTAGES DU LA	587,89		587,89	587,89
46700840 - AFF EN COURS CORSE	28 500,00		28 500,00	10 500,00
46700990 - PROMOCEAN NANTES	10 060,00		10 060,00	10 060,00
46704100 - QUEMENEUR VIOLETTES	1 530,59		1 530,59	1 530,59
46708211 - AFF EN COURS LES BRIGUES	2 035,00		2 035,00	
46708500 - SAS NEO CITY PROMOTION	500,00		500,00	500,00
46708600 - SAS FUNDIMMO FP 29	20,00		20,00	20,00
46711400 - OUST BG	4 000,00		4 000,00	4 000,00
49670000 - PROVISION S/ AFFAIRES EN CO		125 798,71	-125 798,71	-105 546,32
	266 896,21	125 798,71	141 097,50	289 403,41
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes				
40910000 - FOURNISSEURS - AVANCES ET				9 406,59
40910201 - SCP CAILLOCE	11 343,44		11 343,44	1 416,34
40910203 - SCP CHAUCHAHT ROZIER L'EMP	249,00		249,00	249,00
40910204 - NOTAIRE LA GABARDIERE	13 460,81		13 460,81	10 465,14
40910205 - ACOMPTE GABARDIERE	918,72		918,72	15 178,34
40910600 - NOTAIRE PARIS				600,00
	25 971,97		25 971,97	37 315,41
Disponibilités				
51200000 - CE PROMOCEAN	366 554,89		366 554,89	84 379,48
51200001 - C EPARGNE VANNES				70,30
51200100 - C AGRICOLE PROMOCEAN	47,61		47,61	44,61
51200130 - CREDIT MUTUEL	68,48		68,48	397,67
51200140 - HSBC				3,24

Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
51200800 - B POPULAIRE PLUMELIN	34 808,08		34 808,08	48 430,58
51200900 - BANQUE PALATINE	692,36		692,36	0,09
	402 171,42		402 171,42	133 325,97
Charges constatées d'avance				
48600000 - CHARGES CONSTATÉES D'AVAN	10 981,31		10 981,31	13 195,02
	10 981,31		10 981,31	13 195,02
TOTAL ACTIF CIRCULANT COMPTES DE REGULARISATION	4 154 234,02	236 719,12	3 917 514,90	3 770 173,03
TOTAL ACTIF	15 394 033,41	1 341 543,73	14 052 489,68	12 772 200,72

Bilan détaillé

	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
PASSIF		
Capital social ou individuel		
10130100 - CAPITAL SOCIAL	2 060 000,00	1 030 000,00
	2 060 000,00	1 030 000,00
Réserve légale		
10610000 - RÉSERVE LÉGALE	103 000,00	103 000,00
	103 000,00	103 000,00
Autres réserves		
10680000 - AUTRES RÉSERVES	280 241,51	1 120 017,54
	280 241,51	1 120 017,54
Résultat de l'exercice	53 147,71	190 223,97
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 496 389,22	2 443 241,51
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
<i>Emprunts</i>		
16401000 - PRET LES TERRRES CHAP		87 800,00
16401100 - PRÊT / SARL BOREALE	19 370,00	88 110,00
16401200 - PRET PROMOBAT		41 200,00
16401300 - PRÊT / SARL TERRASSES PARC		11 900,00
16401301 - PRET BPI 300 000	300 000,00	
16401500 - CREDIT .FR	54 695,92	100 763,11
16401510 - CREDIT .FR (2)	37 973,33	91 235,53
16401520 - RET ANAXAGO	850 000,00	850 000,00
16401521 - CREDIT.FR TRESORERIE	166 422,62	
16401522 - CREDIT.FR 34 000 Ôé¼	34 000,00	
16401530 - CREDIT.FR les grandes bosses	94 385,71	272 498,06
16401531 - PRET PORSCHE	35 306,85	44 812,12
16401532 - EMPRUNT OBLIGATAIRE MANGOPAY		560 000,00
16401533 - PRET SARL BD FINANCES	7 000,00	500 000,00
16401534 - CREDIT.FR (4)	489 643,06	764 502,86
16401536 - PRET BANQUE PALATINE PGE	200 000,00	
16401537 - PRET RAIZERS ELISA	1 199 000,00	
16401538 - PRET RAIZERS PRASLIN	430 000,00	
16409900 - PRÊTS FILIALES - INTÉRÊTS À PAYER	42 036,00	40 392,50
16884000 - INTÉRÊTS COURUS S/ EMPRUNTS	733 025,90	291 018,98
	4 692 859,39	3 744 233,16
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
51200001 - C EPARGNE VANNES	4 877,72	
51200110 - CREDIT AGRICOLE LA GABARDIERE	539 876,02	602 972,50
51200120 - CIO/PROMOCEAN	23,17	12,57
51200140 - HSBC	283,09	
51200810 - BPGO QUIBERON/MANE		485 314,16
51860000 - INTÉRÊTS COURUS	14 030,42	5 768,09
	559 090,42	1 094 067,32
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	5 251 949,81	4 838 300,48
Emprunts et dettes financières diverses		
16500000 - DEPOTS ET CAUTIONNEMENTSC RECUS		1 320,00
		1 320,00
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		
45108800 - C/C CALINETTE	405,82	
45109500 - C/C ARTIGLIO	24 868,64	
45110000 - C/C O53		184 024,36
45110100 - C/C LES GRANDES BOSSES	153 470,97	465 035,72

Bilan détaillé

	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
45110101 - C/C LA PALAISIEENNE	43 963,82	
45110102 - C/C EDOUARD 13	63 752,50	
45110103 - C/C SCCV LA BAULE117	237 082,59	
45110105 - C/C COTE PARC	30 290,38	
45110400 - C/C CARRE NOVELA	200 479,21	
45110800 - C/C COTE DUNE	70 054,72	332 386,46
45111000 - C/C JEAN MONNET	257 669,95	85 039,55
45111100 - C/C CALYPSO	102 046,56	160 122,72
45111200 - C/C PARC DES EYQUEMS	25 216,99	17 236,59
45111300 - C/C CARRE DESAIX		106 272,77
45111610 - C/C TERRASSES DU LOGUI	29 848,54	18 808,98
45111710 - C/C ESCALE OCEANE	17 710,01	14 117,20
45111800 - C/C ATLANTIDE	1 300,09	1 300,09
45112400 - C/C VILLA CALIO	73 469,82	72 318,07
45112500 - C/C L'ORANGERAIE		320 187,01
45112900 - C/C PATIO URVILLE		28 588,59
45113100 - C/C NOUVEL'R	10 030,01	96 339,90
45113200 - C/C LA PLAGE		1 880,50
45113300 - C/C NOVELYS	141,12	
45113500 - C/C LES TROVES	276 543,90	
45113600 - C/C VILLA CORALLINE	62 411,12	37 157,01
45113700 - C/C SOLEIL ROYAL		8 717,10
45113900 - C/C AMBRE	12 640,31	
45114000 - C/C VILLA THEODORA	10 362,75	79 172,73
45114200 - C/C VILLA FLEURIE		19 859,71
45114400 - C/C ORIOLUS	650 737,69	208 105,15
45114700 - C/C VILLA DES ARTS	69 672,18	
45115000 - C/C PROMOPRESQUILE	41 186,80	62 176,80
45115200 - C/C SCI LA CADENE		102 980,60
45115210 - C/C PAV DES OISEAUX	12 237,60	18 687,15
45115500 - C/C VERDURA		52 888,88
45115900 - C/C SABARI		35 962,80
45116000 - C/C SABLIN		2 240,85
45157100 - C/C LA SETRAIE		111 865,86
45160000 - C/C MANAE	10 760,16	18 661,49
45160100 - C/C SCI GALLAE		55 444,31
45160200 - C/C SCI VILLA ADELE	30 041,88	28 148,38
45162000 - C/C LE SULLY	2 194,78	2 244,12
45165100 - C/C PROMOPARC	100 683,53	114 963,68
45171100 - C/C PROMOBAT	33 197,47	
45171400 - C/C PROMOBAIE	667 350,20	667 350,20
45171500 - C/C SCI LA MELINIÈRE		26 738,00
45171600 - C/C LA CORVETTE		8 288,05
45171700 - C/C CAP OUEST		49 755,51
45173500 - C/C TERRASSES CHAPELLE		4 484,01
45189900 - RÉSULTATS FILIALES EN ATTENTE	1 219 149,89	848 307,23
45523000 - C/C GERNIGON VALÉRIE	242 095,00	95,00
45524000 - C/C GERNIGON LIONEL	256 826,35	40 768,39
45525100 - CC BENJAMIN GERNIGON	46 601,86	93 030,14
45525110 - SARAH GERNIGON	50 000,00	50 000,00
	5 136 495,21	4 651 751,66
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
40100000 - FOURNISSEURS	353 865,15	188 165,93

Bilan détaillé

	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
40810000 - FOURNISSEURS FACT NON PARVENUES	34 523,31	36 280,74
	388 388,46	224 446,67
<i>Personnel</i>		
42100810 - GERNIGON AUDE		27,16
42103500 - NOUEL SYLVIE		31,60
42820000 - DETTES PROV. CONGÉS PAYÉS	40 640,21	52 850,23
	40 640,21	52 908,99
<i>Organismes sociaux</i>		
43100000 - URSSAF	146 308,05	37 106,50
43700300 - GROUPAMA A PAYER	8 223,52	2 346,60
43700310 - REUNICA		14 261,28
43700500 - GROUPE MEDERIC	29 134,02	17 450,46
43700600 - DGFIP		5 410,71
43820000 - CHARGES SUR CONGÉS À PAYER	15 368,88	20 051,38
43860000 - ORGANISMES - AUTRES CHARGES À PAYER		11 515,08
	199 034,47	108 142,01
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>		
44551000 - TVA À DÉCAISSER	97 337,00	48 168,00
44562400 - TVA SUR IMMO 20%	805,20	
44571100 - TVA COLLECTEE 10%		5 551,63
44571300 - TVA COLL 19.60%	11 380,00	11 380,00
44571500 - TVA COLLECTÉE 20 %	272 520,21	206 139,77
44571501 - TVA COLLECTEE 10%	15 304,00	
44587000 - TVA S/ FACTURE À ÉTABLIR	3 000,00	
	400 346,41	271 239,40
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>		
44210000 - ETAT - PRELEVEMENT A LA SOURCE	4 355,89	
44860000 - Etat - autres charges +à payer	13 550,00	
	17 905,89	
Dettes fiscales et sociales	657 926,98	432 290,40
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
26900000 - VERSEMENTS RESTANTS /TITRES NON LIB	43 200,00	52 660,00
	43 200,00	52 660,00
Autres dettes		
46700109 - EURL LUCK LA GABARDIERE	60 000,00	60 000,00
46701300 - EDOUARD 13		50 000,00
46708700 - SARL HF	9 000,00	9 000,00
46708800 - SARL DELAUNAY CONSULTING GROUP	8 640,00	8 640,00
46709800 - TITRES - L'INEDIT	500,00	
	78 140,00	127 640,00
Produits constatés d'avance		
48700000 - PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		550,00
		550,00
TOTAL DETTES	11 556 100,46	10 328 959,21
TOTAL PASSIF	14 052 489,68	12 772 200,72

Compte de résultat détaillé

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	%	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Ventes de marchandises						
70701111 - VENTE GABARDIERE EXO	151 689,61	4,45			151 689,61	
70701112 - VENTE GABARDIERE TVA	198 592,00	5,82			198 592,00	
70703000 - VENTE CLOS MINE - EXO	26 674,31	0,78			26 674,31	
70704000 - VENTE CLOS MINE - TVA	22 847,57	0,67			22 847,57	
70705000 - VENTE QUIBERON - RUE MANE	310 699,00	9,11	642 000,00	22,37	-331 301,00	-51,60
	710 502,49	20,84	642 000,00	22,37	68 502,49	10,67
Production vendue						
70600000 - PRESTATIONS DE SERVICES	15 000,00	0,44	18 000,00	0,63	-3 000,00	-16,67
70600010 - PRESTATIONS / CPI	66 141,67	1,94	2 767,50	0,10	63 374,17	NS
70600011 - TRAVAUX / CPI 10%	697 820,95	20,47	55 516,37	1,93	642 304,58	NS
70600020 - GEST TEXAS DRAMONT	39 241,38	1,15			39 241,38	
70600101 - COMM ARTIGILIO	61 737,50	1,81	32 100,00	1,12	29 637,50	92,33
70600103 - COMM SL PROMINVEST G	89 969,99	2,64			89 969,99	
70600104 - GEST SL PROMINVEST G	679 940,00	19,94			679 940,00	
70600111 - GESTION ARTIGLIO	105 550,00	3,10			105 550,00	
70600112 - COMM SCI BADEN DU MORBIHA			6 000,00	0,21	-6 000,00	-100,00
70600115 - GESTRION O53			22 950,00	0,80	-22 950,00	-100,00
70600116 - COM LES GRANDES BOSSES			92 145,83	3,21	-92 145,83	-100,00
70600117 - GESTION LES GRANDES BOSSE			170 750,00	5,95	-170 750,00	-100,00
70600119 - GESTION VILLA ALLICIO	59 500,00	1,75	142 950,00	4,98	-83 450,00	-58,38
70600120 - COM VILLA ALLICIO			142 950,00	4,98	-142 950,00	-100,00
70600121 - GESTION CARRE NOVELA	12 687,00	0,37	83 682,00	2,92	-70 995,00	-84,84
70600122 - COM CARRE NOVELA			37 490,00	1,31	-37 490,00	-100,00
70600123 - GESTION LA BAULE 117	204 550,00	6,00	179 802,58	6,26	24 747,42	13,76
70600124 - COM LA BAULE 117	138 750,00	4,07	168 552,58	5,87	-29 802,58	-17,68
70600125 - MAN DE L ERMITAGE GESTION	9 750,00	0,29	9 250,00	0,32	500,00	5,41
70600126 - COM MANOIR DE L ERMITAGE	9 750,00	0,29	9 250,00	0,32	500,00	5,41
70600127 - SCCV VILLA EUGENIA GESTION	47 598,00	1,40	40 233,00	1,40	7 365,00	18,31
70600220 - GESTION CALYPSO	1 100,00	0,03	200,00	0,01	900,00	450,00
70600230 - COM CALYPSO	1 100,00	0,03	34 465,00	1,20	-33 365,00	-96,81
70600313 - GESTION ESCALE OCEANE			-16 850,00	-0,59	16 850,00	-100,00
70600315 - GESTION JEAN MONNET	16 866,67	0,49	23 566,67	0,82	-6 700,00	-28,43
70600460 - GESTION CARRE DESAIX			11 129,17	0,39	-11 129,17	-100,00
70600470 - GESTION PROMO LES TERRASS			366,67	0,01	-366,67	-100,00
70600471 - COM LES TERRASSES DU LOGUI			550,00	0,02	-550,00	-100,00
70600541 - GESTION CLEMENCEAU 54	92 322,00	2,71	94 651,40	3,30	-2 329,40	-2,46
70600551 - GESTION COTE DUNE	13 500,00	0,40	8 500,00	0,30	5 000,00	58,82
70600552 - COMM COTE DUNE	5 166,67	0,15	1 416,67	0,05	3 750,00	264,71
70600560 - HON SCCV SABARI			34 857,66	1,21	-34 857,66	-100,00
70600570 - HONORAIRES SABLIN			6 359,00	0,22	-6 359,00	-100,00
70600580 - GESTION / REDIDENCE ELISA	108 055,33	3,17	350 000,00	12,19	-241 944,67	-69,13
70600590 - GESTION / PROMINVEST ANDOR			354 000,00	12,33	-354 000,00	-100,00
70600700 - SCCV VILLA CALIO GESTION	-144 000,00	-4,22			-144 000,00	
70600900 - LES TROVES HON COMMERCIAL	52 500,00	1,54			52 500,00	
70600912 - GESTION LES TROVES	52 500,00	1,54			52 500,00	
70601010 - GESTION L ORANGERAIE	1 100,00	0,03	13 950,00	0,49	-12 850,00	-92,11
70601020 - COMMERCIAL. L ORANGERAIE	1 100,00	0,03	13 950,00	0,49	-12 850,00	-92,11
70602610 - PROMOPARC 2 - GESTION			45 738,00	1,59	-45 738,00	-100,00
70602620 - com promoparc II			29 207,28	1,02	-29 207,28	-100,00
70800000 - PRODUITS DES ACTIVITÉS ANNE	256 315,31	7,52	1 151,00	0,04	255 164,31	NS

Compte de résultat détaillé

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	%	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
70830000 - LOCATIONS DIVERSES	3 300,00	0,10	6 600,00	0,23	-3 300,00	-50,00
	2 698 912,47	79,16	2 228 198,38	77,63	470 714,09	21,13
Production stockée						
71330000 - VARIATION EN-COURS DE PROD	-433 712,61	-12,72	1 141 271,89	39,76	-1 574 984,50	-138,00
	-433 712,61	-12,72	1 141 271,89	39,76	-1 574 984,50	-138,00
Subventions d'exploitation						
Autres produits						
75800000 - PRODUITS DIVERS GESTION CO	153,71		17,43		136,28	781,87
78173000 - REP S/ PROV. DÉPRÉCIATION ST	40 549,70	1,19			40 549,70	
78174000 - REPRIS.S/PROV.DÉPRÉC. CRÉA	25 949,36	0,76			25 949,36	
79100000 - TRANSFERTS DE CHARGES EXP	56 427,86	1,66	41 444,75	1,44	14 983,11	36,15
	123 080,63	3,61	41 462,18	1,44	81 618,45	196,85
Total	3 098 782,98	90,89	4 052 932,45	141,21	-954 149,47	-23,54
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Achats de marchandises						
Variation de stock (m/ses)						
Achats de m.p & aut.approv.						
60100200 - ACHAT LA GABARDIERE			700 000,00	24,39	-700 000,00	-100,00
60100201 - FRAIS DE NOTAIRE LA GABARDI			17 144,57	0,60	-17 144,57	-100,00
60100300 - ACHAT QUIBERON RUE MANE			900 000,00	31,36	-900 000,00	-100,00
60100301 - FRAIS DE NOTAIRE/QUIBERON	128,53		17 384,09	0,61	-17 255,56	-99,26
60109900 - FRAIS NOTAIRE / KER VIOLETTE			-1 350,00	-0,05	1 350,00	-100,00
	128,53		1 633 178,66	56,90	-1 633 050,13	-99,99
Variation de stock (m.p.)						
Autres achats & charges externes						
60400000 - Achats d'+@tudes et prestations			11 766,55	0,41	-11 766,55	-100,00
60500100 - VOIRIE/LE CLOS DE LA MINE	-19 076,14	-0,56	23 739,84	0,83	-42 815,98	-180,35
60500110 - DIAGNOSTIC PROMOCEAN	8,25				8,25	
60500310 - PREST ASSAINIS. SAUR / CLOS			1 433,14	0,05	-1 433,14	-100,00
60500400 - HON LE CLOS DE LA MINE			-1 305,70	-0,05	1 305,70	-100,00
60500700 - HON GEOMETRE /LE CLOS DE L	170,00				170,00	
60501000 - TRAVAUX / CLOS DE LA MINE	530,00	0,02	380,00	0,01	150,00	39,47
60501001 - TRAVAUX QUIBERON/RUE MANE			153,00	0,01	-153,00	-100,00
60501110 - DIAGNOSTICE EDOUARD 13	180,00	0,01	4 455,00	0,16	-4 275,00	-95,96
60501111 - HON P LITTOTAL EDOUARD 13			15 000,00	0,52	-15 000,00	-100,00
60501112 - HON SCULO EDOUARD 13			1 200,00	0,04	-1 200,00	-100,00
60501113 - DIAGNOSTIC	8,25		5 075,83	0,18	-5 067,58	-99,84
60501114 - DEMOLITION ADOUARD 13	52 082,84	1,53	30 614,90	1,07	21 467,94	70,12
60501115 - INGENIERIE EDOUARD 13	7 800,00	0,23	4 600,00	0,16	3 200,00	69,57
60501116 - CONSO EAU EDOUARD 13	55,65				55,65	
60501117 - HONORAIRES PMDA	9 914,00	0,29			9 914,00	
60501118 - GROS OEUVRE	114 058,63	3,35			114 058,63	
60501119 - CHARPENTE EDOUARD 13	55 333,01	1,62			55 333,01	
60501120 - COUVERTURE EDOUARD 13	34 836,40	1,02			34 836,40	
60501121 - BRANCHEMENT ORANGE EDOU	2 529,60	0,07			2 529,60	
60501122 - MENUISERIES BOIS EDOUARD 1	3 273,44	0,10			3 273,44	
60501123 - ELECTRICITE CHAUFFAGE	4 316,12	0,13			4 316,12	
60501210 - ESPACES VERTS			200,00	0,01	-200,00	-100,00
60501230 - MEN EXTERIEUERS EDOUARD 1	33 352,11	0,98			33 352,11	
60501231 - ISOLATION/PLACO EDOUARD13	14 372,85	0,42			14 372,85	
60501232 - PLOMBERIE VENTILATION	8 873,33	0,26			8 873,33	

Compte de résultat détaillé

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	%	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
60520100 - HON SARL INTEGRALE			7 000,00	0,24	-7 000,00	-100,00
60520110 - ELECTRICITE /EDOUARD 13			5 400,31	0,19	-5 400,31	-100,00
60520201 - APAVE EDOUARD 13	4 256,10	0,12	4 099,20	0,14	156,90	3,83
60520202 - HON FRANCE INFILTRO EDOUAR			600,00	0,02	-600,00	-100,00
60530000 - VAUDOLON/LA GABARDIERE	366,66	0,01	2 500,00	0,09	-2 133,34	-85,33
60530001 - NANTES METROPOLE			6 931,48	0,24	-6 931,48	-100,00
60530002 - TERRASSEMENT LA GABARDIER	95 500,00	2,80			95 500,00	
60530003 - ENEDIS LA GABARDIERE	12 347,89	0,36			12 347,89	
60530004 - BOUYGUES LA GABARDIERE	43 700,90	1,28			43 700,90	
60530005 - HON SCULO LA GABARDIERE	18 100,00	0,53			18 100,00	
60530006 - TRAVAUX VEOLIA	4 031,90	0,12			4 031,90	
60530007 - TRAVAUX CLOTURE / LA GABAR	4 004,46	0,12			4 004,46	
60530020 - TRAVAUX MAISON CAMPANOT Q	787,82	0,02			787,82	
60600000 - CARBURANT COGNAUD	1 467,68	0,04	2 112,03	0,07	-644,35	-30,51
60601200 - CARBURANT CLIO	415,28	0,01	1 235,60	0,04	-820,32	-66,39
60601300 - CARBURANT / M. GERNIGON	4 115,25	0,12	6 160,90	0,21	-2 045,65	-33,20
60601400 - CARBURANT BENJAMIN GERNIG	2 969,39	0,09	4 249,61	0,15	-1 280,22	-30,13
60601500 - CARBURANT CLIO 2	921,53	0,03	749,57	0,03	171,96	22,94
60601600 - CARBURANT SARAH GERNIGON	2 135,68	0,06	4 175,86	0,15	-2 040,18	-48,86
60601610 - CARBURANT AUDI /SERVICE TR	2 132,62	0,06	2 213,00	0,08	-80,38	-3,63
60601611 - CARBURANT HADRIEN OLLE	730,95	0,02			730,95	
60601612 - CARBURANT CHARL GERNIGON	739,64	0,02	395,58	0,01	344,06	86,98
60610000 - FOURNITURES NON STOCK. EAU	1 969,03	0,06	920,96	0,03	1 048,07	113,80
60611000 - ELECTRICITÉ / LA BAULE	2 902,87	0,09	2 971,08	0,10	-68,21	-2,30
60611020 - ELECTRICITÉ / VANNES	895,14	0,03	1 113,86	0,04	-218,72	-19,64
60611030 - EAUX / CLOS DE LA MINE	233,84	0,01	75,00		158,84	211,79
60611040 - EDF QUIBERON			240,31	0,01	-240,31	-100,00
60611050 - EDF NANTES	6 349,75	0,19	4 029,54	0,14	2 320,21	57,58
60611300 - ELECTRICITÉ / PLUMELIN	494,25	0,01	570,39	0,02	-76,14	-13,35
60611301 - EDF ST RAPAHÉL	-145,79		584,53	0,02	-730,32	-124,94
60611302 - LA GABARDIERE/CONSO EAU	648,34	0,02			648,34	
60612000 - EAU / PROMOCEAN	797,03	0,02	1 720,50	0,06	-923,47	-53,67
60630000 - FOURNITURES ENTRETIEN, PETI	9 915,42	0,29	7 264,85	0,25	2 650,57	36,48
60630100 - FLEURS ET AUTRES DÉCO.	48,93		548,30	0,02	-499,37	-91,08
60640000 - FOURNITURES ADMINISTRATIVE	8 088,58	0,24	9 346,24	0,33	-1 257,66	-13,46
60680000 - AUTRES MATÈRES ET FOURNIT	809,50	0,02	41,67		767,83	NS
61200000 - LOCAM TÉLÉPHONIE	11 422,40	0,34	17 416,21	0,61	-5 993,81	-34,42
61200200 - CRÉDIT BAIL / PHOTOCOPIEUR	8 976,94	0,26	6 523,06	0,23	2 453,88	37,62
61200410 - LOCATION BMW			4 809,31	0,17	-4 809,31	-100,00
61200420 - LOCATION BMW (TVA)	5 090,33	0,15	5 083,32	0,18	7,01	0,14
61200430 - LOCATION JAGUAR			5 917,50	0,21	-5 917,50	-100,00
61200431 - LOYER AUDI	9 808,92	0,29	9 808,92	0,34		
61200432 - LOCATION MERCEDES	7 169,88	0,21	4 779,92	0,17	2 389,96	50,00
61200434 - LOC AUDI A 1 NANTES	4 653,00	0,14	2 148,35	0,07	2 504,65	116,58
61200435 - LOC AUDI CHARLOTTE	3 510,60	0,10	903,90	0,03	2 606,70	288,38
61202200 - LOCATION LEASECOM	1 124,60	0,03	1 124,66	0,04	-0,06	-0,01
61300000 - LOCATIONS VEHICULES	1 830,62	0,05			1 830,62	
61320000 - LOCATION IMMOBILIÈRE	104 697,74	3,07	88 186,44	3,07	16 511,30	18,72
61320010 - LOYER / VANNES	9 522,12	0,28	9 825,52	0,34	-303,40	-3,09
61320020 - LOYER / QUIBERON	1 301,67	0,04	3 622,29	0,13	-2 320,62	-64,06
61320040 - LOYER / NANTES	25 768,04	0,76	45 000,00	1,57	-19 231,96	-42,74
61320050 - LOCATION / ST RAPHAEL			12 000,00	0,42	-12 000,00	-100,00

Compte de résultat détaillé

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	%	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
61400000 - CHARGES LOCATIVES ET COPR	900,00	0,03	1 820,00	0,06	-920,00	-50,55
61500110 - ENTR.REPAR.RENAULT	1 124,02	0,03	322,70	0,01	801,32	248,32
61500150 - ENTRETIEN JAGUAR	1 002,41	0,03	2 362,20	0,08	-1 359,79	-57,56
61500160 - ENTRETIEN BMW			4 949,42	0,17	-4 949,42	-100,00
61500170 - ENTRETIEN BMW - CC	1 280,99	0,04	1 741,33	0,06	-460,34	-26,44
61500171 - ENTRETIEN AUDI	41,66		1 896,16	0,07	-1 854,50	-97,80
61500172 - ENTRETIEN PORSCHE			842,42	0,03	-842,42	-100,00
61500200 - ENTRETIEN DES BUREAUX	5 530,45	0,16	12 998,04	0,45	-7 467,59	-57,45
61500400 - LOCATION AUDI CHARLOTTE	62,50				62,50	
61560000 - MAINTENANCE	10 139,78	0,30	7 591,38	0,26	2 548,40	33,57
61560100 - LOGICIEL AMO - SALVIA DEVELO	12 820,00	0,38			12 820,00	
61600000 - PRIMES D'ASSURANCE	7 855,76	0,23	4 904,14	0,17	2 951,62	60,19
61600001 - DO EDOUARD 13	42 305,91	1,24			42 305,91	
61601100 - ASSURANCE MULTIRISQUES	1 798,64	0,05	2 586,81	0,09	-788,17	-30,47
61610200 - ASSURANCES VÉHICULES	9 872,26	0,29	6 687,58	0,23	3 184,68	47,62
62260100 - HONORAIRES EXPERT COMPTA	26 190,00	0,77	25 957,91	0,90	232,09	0,89
62260200 - HON NOTAIRE	2 298,54	0,07	369,04	0,01	1 929,50	522,84
62260300 - HONORAIRES AVOCATS	13 675,00	0,40	17 084,47	0,60	-3 409,47	-19,96
62260301 - HONORAIRES AVOCATS EDOUA	3 000,00	0,09			3 000,00	
62260511 - HON CREDIT .FR			23 989,00	0,84	-23 989,00	-100,00
62260512 - HONORAIRES PROMEXITY	1 000,00	0,03			1 000,00	
62261100 - HON EXPERT	280,00	0,01			280,00	
62261701 - COM RAIZERS			76 000,00	2,65	-76 000,00	-100,00
62261800 - HON HUISSIER	273,38	0,01	1 010,94	0,04	-737,56	-72,96
62261801 - HUISSIERS LA GABARDIERE	1 062,80	0,03			1 062,80	
62262100 - COM ORPI QUIBERON			30 000,00	1,05	-30 000,00	-100,00
62262101 - COM AGENCE EDOUARD 13	109 550,00	3,21			109 550,00	
62270000 - FRAIS D'ACTES ET CTX	3 372,85	0,10	477,74	0,02	2 895,11	606,00
62300000 - PUBLICITÉ, PUBLICATIONS, REL	113 588,28	3,33	142 930,60	4,98	-29 342,32	-20,53
62305000 - SPONSORING	4 073,50	0,12	2 800,00	0,10	1 273,50	45,48
62315000 - SITE INTERNET	5 900,00	0,17	1 164,20	0,04	4 735,80	406,79
62330000 - FOIRES ET EXPOSITIONS			3 235,00	0,11	-3 235,00	-100,00
62340000 - CADEAUX	12 243,74	0,36	14 994,30	0,52	-2 750,56	-18,34
62410000 - TRANSPORTS SUR ACHATS	92,00				92,00	
62510000 - DÉPLACEMENT DIRECTION	8 111,16	0,24	26 320,65	0,92	-18 209,49	-69,18
62512000 - VOYAGES ET DÉPLACEMENTS /	45 792,33	1,34	79 613,82	2,77	-33 821,49	-42,48
62560000 - MISSION RÉCEPTION	20 100,87	0,59	29 422,59	1,03	-9 321,72	-31,68
62600000 - TÉLÉPHONE / FAX	7 266,33	0,21	11 079,28	0,39	-3 812,95	-34,42
62600020 - FRAIS TELEPHONE PLUMELIN	321,00	0,01	286,23	0,01	34,77	12,15
62600100 - AFFRANCHISSEMENT	7 125,51	0,21	7 890,82	0,27	-765,31	-9,70
62600200 - INTERNET	3 807,61	0,11	2 032,66	0,07	1 774,95	87,32
62700000 - SERVICES BANCAIRES ET ASSIM	22 390,00	0,66	4 965,00	0,17	17 425,00	350,96
62700100 - FRAIS S/ CARTE TOTAL	170,22		196,89	0,01	-26,67	-13,55
62810000 - COTISATIONS DIVERSES	1 950,50	0,06	9 651,50	0,34	-7 701,00	-79,79
Total	1 257 595,84	36,89	951 887,15	33,16	305 708,69	32,12
MARGE SUR M/SES & MAT	1 841 058,61	54,00	1 467 866,64	51,14	373 191,97	25,42
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.						
63130000 - FORMATION PROFESSIONNELLE	491,48	0,01	15 578,78	0,54	-15 087,30	-96,85

Compte de résultat détaillé

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	%	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
63511200 - CVAE	3 988,00	0,12	5 621,00	0,20	-1 633,00	-29,05
63512000 - TAXE FONCIÈRE	10 759,35	0,32	12 297,73	0,43	-1 538,38	-12,51
63512100 - COTISATION FONCIERE DES EN	10 164,00	0,30	1 899,00	0,07	8 265,00	435,23
63513000 - AUTRES IMPOTS LOCAUX	1 025,00	0,03	130,45		894,55	685,74
63513100 - TAXE AMENAGEMENT	8 776,00	0,26	1 391,00	0,05	7 385,00	530,91
63514000 - TVTS	4 429,00	0,13	3 959,00	0,14	470,00	11,87
63540000 - DROITS ENREGISTREMENT	25,00		3 127,76	0,11	-3 102,76	-99,20
	39 657,83	1,16	44 004,72	1,53	-4 346,89	-9,88
Salaires et Traitements						
64110000 - SAL.COMMERCIAUX	118 065,50	3,46	110 826,69	3,86	7 238,81	6,53
64111100 - SALAIRE THUILLIER DORIANE	34 793,75	1,02	37 177,52	1,30	-2 383,77	-6,41
64111101 - SAL HARIEN OLLE	32 426,37	0,95	20 355,48	0,71	12 070,89	59,30
64112000 - SALAIRE M. GERNIGON	103 680,00	3,04	111 278,45	3,88	-7 598,45	-6,83
64114000 - SALAIRE SECRÉTARIAT	55 647,70	1,63	64 741,12	2,26	-9 093,42	-14,05
64114100 - SALAIRE COMPTABLE	33 926,73	1,00	36 600,00	1,28	-2 673,27	-7,30
64114200 - SALAIRE VALÉRIE GERNIGON	47 487,57	1,39	48 000,00	1,67	-512,43	-1,07
64114310 - RICOUR JEREMY	26 230,41	0,77	29 334,48	1,02	-3 104,07	-10,58
64114400 - SALAIRE JURISTE	14 897,71	0,44	21 827,65	0,76	-6 929,94	-31,75
64114500 - SALAIRE MME LANGLOIS	40 163,02	1,18	43 571,88	1,52	-3 408,86	-7,82
64114600 - SALAIRE M. COGNAUD	54 593,22	1,60	59 956,46	2,09	-5 363,24	-8,95
64114611 - SAL L HOSTIS GUILLAUME	33 121,64	0,97	38 145,43	1,33	-5 023,79	-13,17
64114800 - SALAIRE FEMME DE MÉNAGE	5 493,36	0,16	4 729,50	0,16	763,86	16,15
64114900 - SALAIRE TECHNICO COMMERC			9 258,60	0,32	-9 258,60	-100,00
64115200 - CHARGE DU DEVELOPPEMENT	83 932,22	2,46	77 012,96	2,68	6 919,26	8,98
64115400 - CHARLOTTE GERNIGON	23 637,00	0,69	26 003,20	0,91	-2 366,20	-9,10
64115500 - SARAH GERNIGON			58 066,45	2,02	-58 066,45	-100,00
64120000 - CONGÉS PAYÉS	-12 210,02	-0,36	17 528,10	0,61	-29 738,12	-169,66
64140000 - INDEMNITÉS AVANTAGES DIVER	8 968,69	0,26	3 423,92	0,12	5 544,77	161,94
	704 854,87	20,67	817 837,89	28,49	-112 983,02	-13,81
Charges sociales						
64510000 - COTISATIONS URSSAF	180 140,53	5,28	206 492,36	7,19	-26 351,83	-12,76
64520000 - PRÉVOYANCE GROUPAMA	6 533,73	0,19	7 706,72	0,27	-1 172,99	-15,22
64520001 - MUTUELLE GROUPAMA	26 522,45	0,78			26 522,45	
64520100 - MUTUELLE CRICA	-5 971,03	-0,18	37 102,53	1,29	-43 073,56	-116,09
64530300 - PREVOYANCE - MEDERIC			5 521,59	0,19	-5 521,59	-100,00
64531200 - GROUPE MEDERIC	57 714,96	1,69	63 894,63	2,23	-6 179,67	-9,67
64540000 - COTISATIONS ASSÉDIC	26 960,19	0,79	26 465,92	0,92	494,27	1,87
64580000 - CHARGES S/ CONGÉS À PAYER	-4 682,50	-0,14	6 109,74	0,21	-10 792,24	-176,64
64700000 - AUTRES CHARGES SOCIALES	4 397,11	0,13	24 183,74	0,84	-19 786,63	-81,82
64750000 - MÉDECINE DU TRAVAIL	2 781,54	0,08	1 559,31	0,05	1 222,23	78,38
64800000 - Autres charges de personnel	5 660,00	0,17	4 661,67	0,16	998,33	21,42
	300 056,98	8,80	383 698,21	13,37	-83 641,23	-21,80
Amortissements et provisions						
68112000 - DOT/AMORT. IMMOB. CORPORE	25 523,93	0,75	22 902,63	0,80	2 621,30	11,45
68173000 - DOTATION PROV STOCK			2 124,45	0,07	-2 124,45	-100,00
68174000 - DOT. PROV. DÉPRÉC. CRÉANCE	46 201,75	1,36	1 666,67	0,06	44 535,08	NS
	71 725,68	2,10	26 693,75	0,93	45 031,93	168,70
Autres charges						
65100000 - REDEVANC. CONCESS. BREV. LI	955,00	0,03			955,00	
65110000 - REDEV. CONCESS. BREV, LIC, M	270,00	0,01			270,00	
65800000 - CHARGES DIVERSES GESTION C	5,27		74,22		-68,95	-92,90
	1 230,27	0,04	74,22		1 156,05	NS

Compte de résultat détaillé

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	%	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Total	1 117 525,63	32,78	1 272 308,79	44,33	-154 783,16	-12,17
RESULTAT D'EXPLOITATION	723 532,98	21,22	195 557,85	6,81	527 975,13	269,98
Produits financiers						
76100110 - QP - RESULTATS FILIALES	1 414 361,43	41,48	1 271 378,34	44,30	142 983,09	11,25
76210000 - REVENUS DES TITRES IMMOBILI	55,18		72,66		-17,48	-24,06
78662000 - REPRISE S/ PROV. S/ C/C FILIAL			1 751,77	0,06	-1 751,77	-100,00
	1 414 416,61	41,49	1 273 202,77	44,36	141 213,84	11,09
Charges financières						
66100110 - QP - RESULTATS FILIALES	1 219 149,89	35,76	878 726,41	30,62	340 423,48	38,74
66110000 - INTÉRÊTS SUR EMPRUNTS	588 697,85	17,27	247 045,63	8,61	341 652,22	138,30
66110800 - INTÉRÊTS S/ PRÊTS INTRAGROU	1 643,50	0,05	1 643,50	0,06		
66160000 - INTÉRÊTS BANCAIRES	66 322,02	1,95	34 388,77	1,20	31 933,25	92,86
68662000 - PROVISION S/ C/C FILIALES	214 027,68	6,28	3 375,01	0,12	210 652,67	NS
	2 089 840,94	61,30	1 165 179,32	40,60	924 661,62	79,36
Résultat financier	-675 424,33	-19,81	108 023,45	3,76	-783 447,78	-725,26
Opérations en commun						
RESULTAT COURANT	48 108,65	1,41	303 581,30	10,58	-255 472,65	-84,15
Produits exceptionnels						
77180000 - AUTRES PRODUITS EXCEPTION	38 258,16	1,12	8 500,00	0,30	29 758,16	350,10
77500000 - PRODUITS DE CESSIONS D'ÉLÉ	40 850,00	1,20	553,00	0,02	40 297,00	NS
	79 108,16	2,32	9 053,00	0,32	70 055,16	773,83
Charges exceptionnelles						
67120000 - PÉNALITÉS ET AMENDES FISCAL	300,00	0,01	2 001,33	0,07	-1 701,33	-85,01
67180000 - AUTRES CHARGES EXCEPTIONN	60 940,95	1,79	112 000,00	3,90	-51 059,05	-45,59
67500000 - VALEUR COMPTABLE DES ÉLÉM	12 828,15	0,38	20 500,00	0,71	-7 671,85	-37,42
	74 069,10	2,17	134 501,33	4,69	-60 432,23	-44,93
Résultat exceptionnel	5 039,06	0,15	-125 448,33	-4,37	130 487,39	-104,02
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices						
69900000 - Crédit d'Impôts restituable			-12 091,00	-0,42	12 091,00	-100,00
			-12 091,00	-0,42	12 091,00	-100,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	53 147,71	1,56	190 223,97	6,63	-137 076,26	-72,06